

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Jeudi 7 avril 2011

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	4
<i>Auditions de représentants en suite de la visite effectuée par la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, et par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, à Tubize et à Lessines, le 16 décembre 2010, à la suite des inondations</i>	4
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten.....	4
<i>Audition de M. Lambot, Directeur des cours d'eau non navigables de la Région wallonne</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Lambot.....	5
<i>Audition de M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES)</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dewil.....	8
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Lutgen, Binon, Dupriez, Mme Fassiaux-Looten, MM. Dewil, Lambot.....	12
<i>Audition de Mme Wiliquet et M. Merino, conseillers au sein du Département développement territorial de l'Union des Villes et Communes de Wallonie</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Merino.....	19
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Binon, Dupriez, Merino.....	22
<i>Audition de Mme Cors, Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cors.....	23
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, Mme Cors.....	26
<i>Audition de M. Colin, Coordinateur du Contrat de rivière de la Dendre; Audition de Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne; Audition de M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Colin, Mme De Jonghe, M. Fayt.....	27

Echange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, MM. Dupriez, Colin, Fayt, Mme De Jonghe..... 32

Audition de Mme Malburny, Juriste à l'Association des Provinces wallonnes ; Audition M. Balon, Premier Directeur-ingénieur circonscriptionnaire du service technique « cours d'eau » de la Province de Liège ; Audition de M. Maréchal, Inspecteur général au service technique provincial de la Province de Liège

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Malburny, M. Maréchal..... 35

Echange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Binon, Mouyard, Dupriez, Mmes Fassiaux-Looten, Malburny, MM. Balon, Maréchal, Dewil..... 39

Liste des intervenants..... 46

Abréviations courantes..... 47

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Avec un peu de retard, mais tout de fois dans les limites du quart d'heure académique, je me permets de vous accueillir ici dans cette Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine.

Si j'ai dit «vous», c'est évidemment d'abord le public, puisque aujourd'hui celui-ci est assez nombreux.

Je vous remercie au nom de la commission de vous être déplacés, de nous consacrer votre temps et de présenter un peu vos connaissances par rapport à la thématique inondation, dans le cadre des compétences de M. le Ministre Lutgen. Évidemment, je souhaite la bienvenue à la presse, si elle est présente, et je dis bonjour aux parlementaires qui font partie de notre groupe de travail.

AUDITIONS DE REPRÉSENTANTS EN SUITE DE LA VISITE EFFECTUÉE PAR LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE, ET PAR LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, À TUBIZE ET À LESSINES, LE 16 DÉCEMBRE 2010, À LA SUITE DES INONDATIONS

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les auditions de représentants en suite de la visite effectuée par la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, et par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, à Tubize et à Lessines, le 16 décembre 2010, à la suite des inondations.

Je voudrais juste vous rappeler le cadre dans lequel nous vous avons invités. Cette invitation a été faite suite à un déplacement de deux commissions, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, qui est présidée par M. Michel de Lamotte et qui travaille

sur les compétences de M. le Ministre Philippe Henry, et la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, qui travaille sur les compétences de M. le Ministre Benoît Lutgen. Nous nous sommes déplacés le 16 décembre à deux lieux symboliques par rapport aux inondations qui ont eu lieu les 13 et 14 novembre 2010. Nous avons visité Tubize, où nous avons été reçus par le bourgmestre, puis nous avons visité Lessines.

Forte de cette expérience et des échanges, la commission a conclu d'organiser des auditions pour avancer dans ses travaux. D'où votre présence aujourd'hui.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Il y a quelques démarches techniques que nous devons réaliser avant de pouvoir démarrer les auditions. Tout d'abord, il va falloir désigner un rapporteur.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je propose M. Dupriez.

Mme la Présidente. – M. Dupriez est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Autres indications bien pratiques pour nos invités: vous avez sur votre banc un micro. N'oubliez pas de l'allumer pour l'enregistrement nécessaire au service du compte rendu qui rédige le rapport écrit. Nous vous avons réservé deux places à l'avant d'où vous pourrez vous exprimer. Avec la télécommande, vous pouvez commander l'ordinateur qui est derrière vous et en même temps voir les présentations.

À côté de moi est assise Mme Berchem, notre secrétaire de commission. Vous la connaissez, c'est elle qui a pris contact avec vous.

Nous avons décidé de cadrer les interventions à 15 minutes par équipe, que vous soyez seuls ou deux. À la suite de votre intervention, les

parlementaires pourront alors vous poser leurs questions.

Audition de M. Lambot, Directeur des cours d'eau non navigables de la Région wallonne

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lambot.

M. Lambot, Directeur des cours d'eau non navigables de la Région wallonne. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Ministre, tout d'abord, au nom des acteurs des cours d'eau et des voies hydrauliques, je tiens à remercier la commission de nous avoir invités à prendre la parole.

Il me revient le lourd privilège d'entamer la série de présentations de cet après midi.

En accord avec mes collègues utilisateurs de la rivière, je planterai rapidement le décor général des cours d'eau et de leur bassin en Wallonie, en terme de gestionnaires et d'occupation du territoire.

Mon propos portera ensuite sur les moyens mis en œuvre dans le cadre du Plan PLUIES au niveau de la DGARNE notamment via les campagnes de photographies aériennes prises sur les bassins de la Dendre, de la Senne et de la Dyle en novembre 2010. En corollaire, j'aborderai les enquêtes réalisées au sein des communes avec l'aide des contrats de rivières et m'attacherai à démontrer la difficulté des gestionnaires à concilier sur un même territoire différentes législations à majorité d'origine européenne :

- la loi sur les cours d'eau non navigables;
- la directive cadre Eau et ses directives filles;
- la directive «inondations»;
- Natura 2000.

Je poursuivrai par les travaux et les coopérations déjà développées avec les provinces, en l'occurrence ici le Service technique de la Province de Liège pour terminer sur les travaux réalisés et à venir sur les bassins de la Dendre et de la Senne. Et enfin de philosopher un peu.

La Wallonie est riche de 26 000 km de cours d'eau dont les gestionnaires sont respectivement, de l'amont, vers l'aval: le propriétaire privé, les communes, les provinces, et enfin le service public de Wallonie. Les principaux cours d'eau, soit en moyenne ceux qui dépassent deux mètres de largeur, sont de gestion publique. La gestion du cycle de l'eau s'est organisée à travers 4 districts hydriques internationaux, l'Escaut, la Meuse, l'Oise et le Rhin et 15 sous bassins techniques — liés notamment au PASH — dont les sous-bassins de la Dendre et de la Senne qui auront toute notre attention par la suite. Relevons déjà la disparité en terme de densité de population sur la diapositive que je présente où les

teintes rouges représentent jusqu'à 500 habitants par kilomètre carré.

La typologie communale est révélatrice d'une autre disparité entre les deux sous bassins: la Dendre et ses affluents sont agricoles à près de 80 % — teintes jaunes et vertes -, hormis les têtes de bassin. La Senne est également agricole mais a un taux d'urbanisation pouvant atteindre 40 %, teintes rougeâtres. On voit donc qu'au niveau du bassin versant, il y a lieu de se poser des questions sur l'origine réelle des crues dévastatrices du mois de novembre. Je laisse le soin à mon collègue Paul Dewil d'en tirer les conclusions.

Une des actions phares de ma Direction a été d'effectuer les prises de vue aériennes des zones sinistrées afin d'affiner la cartographie des zones inondables.

Trois ingénieurs embarqués sur un frêle hélicoptère, guidés au sol par les agents des services extérieurs et le SETHY, ont survolé près de 255 km de cours d'eau sur les principaux bassins touchés: Dendre, Dyle, Senne.

Les photos supérieures et de gauche concernent la Dendre canalisée, celle du bas à droite met en évidence la rupture de digue sur le canal Charleroi Bruxelles.

Plus spécialement sur le bassin de la Dendre, chaque flèche représente une prise de vue.

En bas à gauche, la Dendre occidentale qui rejoint la Dendre orientale à Ath pour former la Dendre canalisée.

Rappelons qu'il s'agit du positionnement des zones réellement inondées et qu'il appartiendra, aux statisticiens et hydrologues de les replacer sur la carte des zones inondables, dans le cadre des travaux du «groupe transversal inondations».

Le même thème pour le bassin de la Senne avec la particularité que le canal Charleroi Bruxelles longe la Sennette et puis la Senne.

Le service public de Wallonie a également pour mission d'effectuer une veille scientifique et d'utiliser les meilleures techniques disponibles. Lors des crues de janvier 2011, des images satellitaires radars ont été acquises — ici la Semois — dans le cadre d'un projet européen afin d'évaluer la qualité de l'information par rapport aux vols hélicoptérés.

La précision actuelle n'est pas encore suffisante et les deux techniques sont complémentaires. Soulignons qu'il s'agit d'une première belge, presque européenne.

Les informations recueillies auprès du public sont primordiales. Après une épisode d'inondations, des

formulaire d'enquête sur les endroits sinistrés, tant par débordement de cours d'eau que par ruissellement, sont envoyés aux communes. Les crues de novembre 2010 et janvier 2011 ont pratiquement concerné les 262 communes de Wallonie.

Les contrats de rivière jouent ici un rôle primordial dans la récolte d'informations pertinentes. La première enquête en 2002, avec un taux de réponse de 98 %, comportait également un aspect sociologique en demandant aux communes de donner leur sentiment sur les causes des inondations.

Cent treize communes ont mis en évidence des pluies exceptionnelles — encore heureux, dirions-nous — et 45 des usages agricoles, sans les préciser, 29 le plan de secteur et 33 l'imperméabilisation à outrance.

Enfin, les défauts d'entretien et le dimensionnement des ouvrages d'art sur les cours d'eau ont été reconnus comme très importants pour 105 communes, en deuxième position, donc après les pluies exceptionnelles. Ces aspects seront abordés par mes collègues de la Province de Liège sur la problématique des petits ouvrages.

Actuellement, lorsqu'un permis d'urbanisme est délivré, le gestionnaire du cours d'eau est consulté et il ne remet son avis qu'en fonction des cartes d'inondation par débordement de cours d'eau.

Le citoyen qui est inondé n'en a cure de savoir que cela ne provient pas du cours d'eau — cartographie des zones inondables — mais d'une autre cause.

C'est pourquoi, à double titre, au niveau de la préservation des terres arables et des inondations par ruissellement, les projets ERRUISOL — cartographie — et GISER — conseil aux agriculteurs — ont été approuvés par le Gouvernement wallon, sur proposition du ministre.

Sur un parcellaire agricole, ici aussi les couleurs sont parlantes. Plus la couleur est rouge, plus la concentration du ruissellement d'amont vers l'aval est dense avec, à gauche, une liaison vers un cours d'eau.

Rappelons également la troisième cause sur les débordements qui est liée à l'égouttage, mais qui ne sera pas abordée ici.

Un petit exercice, mais rassurez-vous, nous nous tiendrons aux couleurs. Comment concilier toutes ces directives ?

Sur cette diapositive, vous trouverez un projet de programme en cours d'élaboration afin de concilier plusieurs plans de gestion.

Il s'agit de PARIS, terme bien choisi s'il en est et qui signifie Programme d'Actions RIVIÈRES. Le cercle supérieur bleu représente les plans de gestion par district hydrographique de la DCE avec tous les thèmes qui leur sont associés, liés essentiellement aux cycles naturels et anthropiques en relation avec la qualité de l'eau.

Le cercle inférieur en noir correspond aux futurs plans de gestion du risque d'inondation.

Ces derniers plans devront être présentés à l'Europe pour 2015, conjointement à la révision des plans de gestion de la directive cadre eau représentés en bleu.

Il existe un risque que ces deux directives se télescopent au niveau de la gestion des cours d'eau. En effet, la qualité hydromorphologique des masses d'eau ne peut être dégradée. Par qualité hydromorphologique, on entend que la masse d'eau ait un caractère le plus naturel possible, sans trop d'artificialisation.

En invoquant la directive inondation, le risque est donc que, pour faciliter l'évacuation des eaux, voire même les retenir, le gestionnaire n'artificialise trop cette masse d'eau — je dirai, pour faire fort, en la bétonnant — et la dégrade, ce qu'interdit la directive cadre eau. D'autant plus si on se trouve en zone Natura 2000, autre directive, ou près de zones de captage.

Voici une image extraite d'une plaquette éditée par l'Agence de l'eau Seine Normandie et réalisée par Dominique Soltner. Une vision certes un peu artistique du bassin versant, mais présentant des situations techniques précises et contextuelles.

On notera le côté manichéiste de certaines actions. Elles sont bonnes ou mauvaises. Dès lors, cela induit un certain côté réducteur, mais cela reste néanmoins un bon guide pour planifier des actions et établir des listes de choses à faire au niveau de la gestion d'un bassin tel que présenté par les contrats de rivière.

Au niveau de la problématique des travaux sur les cours d'eau, je laisserai la parole à mes collègues de Liège.

J'aborde ici une collaboration qui est intervenue avec eux, toujours dans le Bassin de l'Escaut, mais à Hannut et qui a consisté à la mise en place d'une zone d'expansion de crue que je qualifierais d'intelligente. Il s'est agi de placer une vanne automatique télécommandée qui permet d'écarter la crue au meilleur moment en fonction de capteurs — caméra et sonde ultrasons — placés à l'aval là où un pont est critique en zone urbanisée.

De manière concomitante, des travaux ont été subsidiés à l'aval pour augmenter le gabarit du Henrifontaine.

Vous voyez au dessus la zone aménagée — elle a été remise en gestion par la suite au DNF — et en dessous le chenal de fuite.

Les photos de gauche et inférieure montrent le clapet remonté, tandis que la photo supérieure droite illustre le chien de garde qu'est la sonde ultra-sons, juste au-dessus du pont. Donc, quand le pont arrive en charge, il commande l'écrêtement de la zone de rétention. Naturellement, les données sont également transmises à l'administration et via une alerte SMS en cas de dysfonctionnements.

Le cas échéant, les pompiers ont été formés à manœuvrer à la main la vanne en cas de panne.

Je terminerai en vous donnant un aperçu des travaux relevant de ma direction — travaux passés et surtout futurs — dans les bassins de la Senne et de la Dendre et je m'attarderai directement au projet de travaux dans le sous-bassin de la Senne à Tubize.

En cours :

- une étude hydrologique et hydraulique pour la réalisation du bassin de rétention sur la Senne à Rebecq de 200 000 m³ ;
- une étude de faisabilité d'une zone de rétention de 20 000 m³ sur le Hain au droit de l'autoroute à Braine-le Château ;
- la subsidiation de la remise à gabarit d'un pont dans les anciens sites Fabelta à Tubize.

En prévision :

- la construction de ces zones de rétention en 2012, estimé à 1,5 millions d'euros, des études hydrauliques d'un bassin de rétention sur le Hain, à Braine-le-Château de 100 000 m³ et enfin, une proposition d'une subvention pour la réalisation d'une zone de rétention sur le Coeurq — 2e catégorie — à l'amont de Tubize.

En ce qui concerne le sous-bassin de la Dendre à Lessines, rappelons qu'en ce qui concerne ma direction, seule la Marcq est classée en 1re catégorie sur Lessines, à Deux-Acren. Rappelons le problème qu'elle a été rectifiée et remise sous gabarit dans les années 70 par le service de l'hydraulique agricole de Gand.

Son exutoire est la Dendre canalisée à Deux-Acren et celle-ci règle le niveau du cours d'eau. Depuis sa rectification, tous les affluents de La Marcq sur Deux-Acren s'y rejettent par l'intermédiaire d'une station de pompage car tout rejet gravitaire est impossible.

Seuls des travaux d'entretien de la ripisylve sont réalisés sur La Marcq dont l'ensemble du bassin est

repris en Natura 2000 sur Deux-Acren. Les derniers travaux d'entretien ont été faits en 2009.

Les inondations de Deux-Acren sont liées principalement au niveau de la Dendre canalisée.

Deux études de faisabilité sont en cours pour la construction de zones de rétention: l'une sur le ruisseau d'Ancre entre Ogy et Ghoy dont la capacité est estimée à 100.000 m³ et à l'aval de Ghoy dont la capacité est estimée à 15 000 mètres cubes.

En parallèle à La Marcq, vu sa position surélevée à Deux-Acren, trois zones de rétention, dont une commune à la Dendre, sont canalisées avec évacuation des eaux par une station de pompage du Service public de Wallonie.

Ici, je ne peux que rappeler que le risque zéro n'existe pas et que les travaux que nous avons proposés sont dérisoires par rapport aux épisodes climatiques exceptionnels que nous avons connus. Ce seraient des dizaines de millions de mètres cubes qu'il conviendrait de stocker avec les conséquences environnementales, économiques et sociales que l'on devine. Néanmoins, une somme de petites actions ne peut être que bénéfique, surtout en matière de prévention, comme cela le sera explicité par mes collègues.

Naturellement, certains diront qu'il fallait que cela arrive.

Permettez-moi de terminer par un clin d'œil. Comment, avec toutes ces réglementations, l'ingénieur du futur devra-t-il muter ?

Le mot *hydraulicus simplex* des années 1960 appliquait à la lettre les lois lui enjoignant d'évacuer vers la mer un maximum d'eau et cela, le plus rapidement possible et aussi de drainer les terres afin de donner toute garantie à l'agriculture pour produire le plus possible, conformément à la politique européenne de l'époque. On voit ce qu'il en est aujourd'hui.

Avec la prise de conscience environnementale et la législation qui en a découlé, nous serions plutôt versés maintenant vers le *castor hydraulicus* qui, paraît-il, sait mieux que quiconque gérer la nature et les inondations, tout en n'oubliant pas la variante actuelle où les techniciens de terrain sont aussi les policiers.

Enfin, le petit clin d'œil des shadoks, pour ceux qui les ont connus, peut — à mon sens — être considéré comme un principe de précaution pour les hydrauliciens: « *Il vaut mieux pomper, même s'il ne se passe rien, que de risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas.* »

Voilà, la dernière loutre ou la première loutre vous remercie de votre bonne attention.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Lambot.

Je propose à la commission, puisque que M. Lambot — en dehors des questions techniques qui lui seraient directement adressées pour compréhension — a tellement fait le lien avec M. Dewil de faire suivre directement la présentation de celui-ci au lieu de suivre dans l'ordre, comme cela on a arrondi la présentation. Est-ce que cela vous convient? Sans éluder, je ne veux pas éliminer les questions techniques de compréhension, rien ne vous empêche après de vous adresser à M. Lambot.

D'abord, est-ce que le principe de ce que je vous propose vous va?

Est-ce qu'il y a quand même malgré tout des questions, directes, de compréhension à M. Lambot? Non.

Monsieur Lambot, vous pouvez reprendre votre place. Là-bas, il y a aussi un micro pour après. Je vous remercie beaucoup.

Audition de M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dewil.

M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES). – Je vais enchaîner à l'exposé de M. Lambot par une vision générale sur les inondations, focalisées sur le mois de novembre 2010, et plus précisément sur les sous-bassins de la Senne et de la Dendre, puisque ce sont les deux sous-bassins que vous avez visités.

Mon exposé tiendra en trois parties.

Une première partie concernera l'hydrologie de ces sous-bassins, pour voir un petit peu ce qui s'est passé en novembre. Une deuxième partie, consistera à vous expliciter la manière dont la crise a été gérée, comment les prévisions sont organisées. Enfin, je terminerai pas les aspects liés au plan PLUIES, cela, bien sûr, sans répéter ce que M. Lambot vous a déjà communiqué tout à l'heure.

Tous les sous-bassins hydrographiques, ils sont au nombre de quinze en Région wallonne, sont concernés par la problématique des inondations. En particulier, au mois de novembre, ce sont surtout les bassins situés au nord de la Wallonie qui ont été le plus durement touchés: Dendre et Senne bien entendu mais également la Dyle.

Le sous-bassin de la Senne présente une situation un petit peu particulière. Comme vous le voyez sur le schéma qui est affiché pour l'instant, à l'aval du plan incliné de Ronquières, il y a des interactions nombreuses entre le canal Bruxelles-Charleroi et le réseau hydrographique naturel.

En fait, la Samme qui est un affluent de la Senne se jette maintenant directement dans le canal. C'est le cas également pour le Hain. Ces deux rivières sont soustraites à la rivière Senne et c'est le canal qui encaisse les débits qui arrivent par ces deux cours d'eau, ce qui explique une partie du phénomène du débordement qu'on a connu du canal en novembre de l'année passée.

Quelques chiffres sur ce qui s'est passé. Il est tombé en moyenne entre 70 et 125 litres par mètre carré sur la Région wallonne pendant la période du 9 au 14 novembre 2010. Pourtant, les trois sous-bassins les plus touchés, la Dendre, la Dyle et la Senne, ont reçu respectivement 95, 100 et 97 litres par mètre carré. Cela veut dire, *a priori*, que ce ne sont pas les bassins sur lesquels il a le plus plu. Déjà en soi, cela pose question.

Les débits maxima qui ont été observés, ce sont 85 mètres cubes par seconde sur la Senne à Tubize. À titre de comparaison, la Meuse, en période d'étiage, représente à peu près à son entrée en Région wallonne, à la frontière française, de l'ordre de 20 à 25 mètres cubes par seconde. Autre comparaison: on a atteint en novembre 75 m³/s pour la Dendre et 33 m³/s sur la Dyle.

Cet épisode de crues s'est avéré tout à fait exceptionnel puisque les premiers calculs qui ont été réalisés montrent qu'on atteint des périodes de retour statistiques comprises entre 500 et 1 000 ans.

Je me permets de rappeler ici que pour les périodes de retour en matière statistique, il ne faut pas considérer que, s'il y a une période de retour de 1 000 ans, on peut rester bien tranquille et on n'aura pas de problème pendant 1 000 ans. Cela veut simplement dire que nous avons, l'année prochaine, c'est-à-dire cette année-ci, une chance sur mille que ce type d'évènement ait lieu à nouveau. Donc, le risque zéro n'existe pas et la probabilité nulle non plus.

Voici la répartition des pluies pendant la période du 9 au 14 novembre, sur l'ensemble de la Région wallonne: les zones en vert sont les zones où il y a le moins plu et les zones plus en orange et rouge sont les zones qui ont été les plus arrosées.

Vous constatez que la Dendre et la Senne ne se trouvent vraiment pas dans les zones les plus touchées par les précipitations. C'est la Semois qui a été le plus touchée. Pourtant, là, il y a eu une forte crue, quelques débordements, mais rien de catastrophique.

Où se trouve l'explication de ce phénomène? Le phénomène réside dans la manière de pleuvoir.

Voici un graphique qui représente les pluies journalières pendant la période concernée et vous voyez que nous avons des pluies relativement modérées, de l'ordre de dix litres par mètre carré, et puis tout à coup il y a une journée — c'est la journée du 13 novembre — où on monte d'un coup avec des précipitations de 50 litres par mètre carré. C'est cela qui a vraiment déclenché le phénomène. Les pluies précédentes ont procédé à l'humidification progressive du sol, ce qui a engendré une saturation de celui-ci. Le bassin de la Dendre, comme celui de la Senne, se sont comportés comme des superficies imperméabilisées.

Le coup de grâce est porté avec les 50 litres par mètre carré. Là, plus rien ne s'est infiltré dans le sol, tout a ruisselé et les rivières ont dû évidemment absorber cette précipitation importante.

Ici, l'image est peut-être un peu pâle, mais il y a une courbe qui dépasse toutes les autres, c'est celle de la Senne, c'est la courbe verte. C'est une courbe qui doit se lire en comparaison avec les autres sous-bassins. Vous voyez qu'on est pratiquement au double de l'apport par hectare dans le bassin de la Senne vis-à-vis des autres bassins.

Les précipitations se sont véritablement fort concentrées sur le bassin de la Senne dans sa totalité.

Bien souvent, quand on a des précipitations très abondantes, elles sont très localisées. Ici, malheureusement, elles se sont étendues à l'ensemble du bassin de la Senne.

Le graphique suivant consiste en une comparaison des six crues les plus importantes sur la Senne. Vous voyez que la courbe en magenta — c'est celle de novembre 2010 — est pratiquement aussi le double des grandes crues qu'on a connues sur la Senne précédemment et qui étaient des crues déjà dommageables, je le précise.

Passons maintenant à l'aspect prévision et gestion de crise.

De quoi disposons-nous au départ? Nous avons les prévisions météorologiques en termes de quantité de précipitations annoncées, qui sont réactualisées quatre fois par jour. C'est une information de localisation et de quantité. À côté de cela, et c'est relativement récent, on dispose de l'information des radars météo et le radar que vous voyez sur la droite de la diapositive est un radar qui a été cofinancé par la Région wallonne, mais qui est installé en France, dans l'Avesnois, et qui permet de survoler — je vais dire — la partie pratiquement complète du Hainaut.

À gauche, vous avez l'image active, telle que les prévisionnistes du SETHY la voient. Les zones rouges, ce sont les zones évidemment à intensité de précipitation les plus importantes. Cela permet de localiser où arrivent les précipitations les plus fortes. C'est un outil bien utile pour la prévision à court terme.

À côté de cela, on dispose d'appareils de mesures de précipitation au sol, d'appareils de mesures de niveau d'eau, aussi bien le réseau du SETHY que celui des cours non-navigables et l'ensemble des informations sont regroupées et centralisées pour assurer les meilleures prévisions possibles et déclencher les alarmes au bon moment.

En termes maintenant de modèles de prévisions, sur base de toutes ces informations, d'observations, on va se lancer dans de la prévision véritable.

Dans le graphique qui est représenté ici, la courbe bleue, ce sont les données observées. Il s'agit ici de la Senne à Tubize. On se trouve à un endroit — si M. Lambot pouvait bouger la souris, pour indiquer où on se trouve temporellement, ce serait gentil -, à la fin de la courbe bleue, et nous avons la possibilité de donner une prévision pour le point suivant qui se trouve deux heures plus tard. Cette prévision-là, c'est une prévision qui est sûre, qui est de qualité, parce qu'elle est indépendante des précipitations qui vont encore arriver. On se base uniquement sur les pluies qui sont déjà tombées.

Vous voyez que, pour un sous-bassin comme la Senne, l'horizon de prévision n'est que de deux heures, ce qui n'est pas énorme. Il faut que cette information soit transmise évidemment le plus rapidement possible aux services de secours.

Au-delà de ce point, on peut se lancer dans des prévisions pour du plus long terme, mais il faudra tenir compte des précipitations qui ne sont pas encore tombées, c'est-à-dire tenir compte des prévisions météorologiques avec l'incertitude qui y est liée, bien entendu.

L'annonce de crues se fait en deux étapes. Le SETHY assure les prévisions, déclenche les phases de préalerte et d'alerte de crues et communique cette information au centre régional de crise qui assure alors la diffusion de cette information vers les gouverneurs de provinces, les services de secours et les communes concernées pour qu'elles mettent en œuvre leur plan d'urgence pour autant qu'elles disposent d'un plan d'urgence spécifique pour les inondations.

Par ailleurs, le site Internet centralisé pour la Région wallonne qui s'appelle infocrues.wallonie.be est mis à jour avec les zones en jaune pour les préalertes et en rouge pour les phases d'alerte.

Cette dia vous montre le rôle que joue le centre régional de crise de Wallonie. Il reçoit ces infos du SETHY et, de la météo aussi pour les pluies d'orage et il va informer — comme je l'ai dit — communes, gouverneurs mais aussi le centre gouvernemental de crise à Bruxelles et il sera également l'informateur du Gouvernement wallon.

Par ailleurs, il va contacter les différents services concernés par de fortes pluies. Il peut y avoir des problèmes routiers, des routes coupées, des routes inondées et donc, il est important que l'information percole jusqu'à PEREX.

Il peut y avoir des problèmes de pollution. En effet, des habitations inondées avec des citernes à mazout qui se retournent risquent de générer des pollutions. Donc, mettre sur pied de guerre SOS pollution est essentiel, même chose pour les OIP et essentiellement le TEC et les sociétés de distribution d'eau.

Voilà quelques photos d'endroits où vous êtes vraisemblablement passés, mais les eaux s'étaient retirées à l'époque. Il est important de voir que sur la photo du bas, avec les différents boxes de garage, l'eau est arrivée au niveau supérieur des portes de garage.

J'en arrive maintenant à la troisième partie qui concerne le plan PLUIES.

Ce schéma, vous l'avez vraisemblablement déjà vu à d'autres occasions. Il est important de signaler que la genèse des inondations et des dommages qui en résultent est un phénomène relativement complexe. On part d'un aléa météorologique — de la pluie qui tombe sur un bassin versant —, la combinaison des deux va donner un aléa hydrologique, c'est-à-dire une montée en puissance du débit des cours d'eau — et ce débit doit passer dans les rivières avec toutes les caractéristiques de ces rivières : largeur, profondeur, pente, *et caetera* —, la combinaison de l'aléa hydrologique et du système rivière qui comprend aussi bien le lit majeur que le lit mineur, va nous donner ce qu'on appelle l'aléa inondations.

Jusqu'à là, tout ce que je viens de dire, ce sont des phénomènes naturels et qui ne génèrent pas, en soi, des dommages.

À partir du moment où on va introduire la notion de vulnérabilité, c'est-à-dire de l'occupation du sol, nous allons avoir la combinaison «aléa & vulnérabilité» qui va nous donner des dommages potentiels et puis, la gestion de crise va permettre de limiter les dommages réels à ce moment-là.

Je profite de l'occasion pour insister sur le fait qu'il est primordial que l'on joue un rôle majeur au niveau du bassin versant parce que nous ne savons

agir que sur les rectangles rouges et jamais en direct sur les rectangles bleus.

Au niveau des bassins versants, l'imperméabilisation de grandes surfaces doit absolument être associée avec des mesures compensatoires pour favoriser évidemment l'infiltration et la réduction de vitesse de ruissellement.

Au niveau des rivières, c'est bien sûr leur entretien. Ce n'est surtout pas le curage systématique à outrance ou le bétonnage des cours d'eau, parce que, comme M. Lambot l'a dit tout à l'heure, on risquerait d'envoyer plus vite encore l'eau vers l'aval et de se protéger peut-être à l'amont, mais de générer d'autres problèmes à l'aval. Il faut éviter cela et c'est bien prescrit dans la nouvelle directive européenne sur la gestion des inondations.

La vulnérabilité, nous allons en parler maintenant — la gestion de crise, je l'ai déjà abordée —, c'est essentiellement peut-être gérer en disposant d'une bonne carte de l'aléa d'inondation. Actuellement, la carte existante se limite aux débordements de cours d'eau, mais il faudra, d'une part, l'actualiser, et d'autre part l'étendre à d'autres types d'inondation comme les concentrations de ruissellement.

La carte est établie indépendamment de l'occupation du terrain. Donc, les couleurs ne sont pas en rouge parce qu'il y a des habitations dans cette zone-là. Non, les couleurs sont en rouge simplement parce que l'aléa d'inondation, donc le risque naturel d'inondation, est plus important : soit qu'il est plus fréquent, soit que la profondeur de submersion risque d'être plus grande.

La carte est établie au départ de statistiques hydrologiques. D'où toute l'importance de faire des observations hydrologiques en tout temps et pas uniquement en situation extrême. D'autre part, elle est basée sur de la modélisation hydraulique là où c'est possible. Elle est ensuite basée aussi sur une approche hydropédologique plutôt pour les plus petits cours d'eau et bien sûr, il ne faut pas oublier les enquêtes de terrain.

Je rappelle que la carte n'est pas une photographie d'événements qui ont déjà eu lieu, mais une projection à caractère statistique basé sur le passé. C'est une projection vers le futur. Néanmoins, chaque fois qu'il y a un événement, il est important de repérer sur le terrain ce qui s'est passé. Et c'est la raison pour laquelle l'enquête qui a été lancée auprès des communes sinistrées est tout à fait primordiale et riche d'enseignements, pour déterminer là où il y a des points noirs, là où on peut apporter dans le futur des solutions à caractère local ou, par contre, d'autres endroits où il faudra avoir une approche beaucoup plus globale et multidisciplinaire.

On intègre tous ces calculs à caractère scientifique avec un retour évidemment. S'il y a des adaptations à faire, on applique la grille de détermination de l'aléa pour sortir finalement une carte où on a, tel que je vous l'ai montré tout à l'heure, les trois catégories d'aléa, faible, moyen et élevé. Je rappelle ici que les zones situées en aléa élevé répondent précisément aux prescrits de la loi fédérale sur l'assurance terrestre.

Un petit exemple de consistance de fiabilité et de précision des résultats de la modélisation hydraulique. Sur l'image qui est projetée, vous avez des petits numéros. La photo en haut à gauche, en fait, c'est le résultat de la modélisation — c'est donc une image de synthèse — . Tandis que les deux photos en bas, ce sont des photos qui ont été prises au moment — ici, sur l'Ourthe — où la rivière avait un débit comparable à celui qui a été utilisé pour la modélisation.

Vous constatez la petite languette liée au point 1 où une avancée de l'eau est bien modélisée, on la retrouve sur la photo terrain.

Même chose pour la zone 2 qui n'était pas dans l'eau et elle ne l'est pas sur la modélisation non plus. Autre détail pour le point n° 3, le tiens à préciser que la modélisation hydraulique n'a pas été faite au départ des photos, c'est une comparaison qui a été faite *a posteriori* et les deux choses ont été menées de manière tout à fait indépendante.

Au niveau du cadre juridique lié à l'aménagement du territoire et à ses cartes, tous les rectangles qui sont en traits pleins sur le schéma proposé, ce sont les étapes qui sont réalisées. L'article 136 du CWATUP existe depuis longtemps. Il a été modifié en intégrant la notion de carte d'aléa. La circulaire du Ministre Forêt est toujours d'application. L'article D-53 du Code de l'eau qui est le livre II du Code de l'environnement prend en compte la carte de l'aléa et la directive européenne sur les risques d'inondation 2007/60 a été transposée et vous avez participé au vote de cette transposition de directive.

Reste à réaliser le règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques pour essayer d'anticiper les dommages éventuels qui pourraient survenir suite à une crue dans les zones soumises à l'aléa d'inondation, ce qui n'empêche pas, jusqu'à présent, d'avoir des règlements communaux d'urbanisme et certaines communes ont pris des dispositions. La plupart du temps, il s'agit de communes qui sont régulièrement touchées par le phénomène d'inondation.

L'objectif final du plan PLUIES, c'est bien sûr de réduire au maximum les dommages pour les gens et pour les biens et d'éviter évidemment ce type de situation qui n'est pas une photo-montage, je le précise. Nous l'avons encore vu au mois de novembre dans la région de Couvin où un futur

lotissement s'est retrouvé malheureusement entièrement sous eau.

Pour suivre les différentes actions du plan PLUIES, il existe le groupe transversal inondations qui a une vocation, comme son nom l'indique, éminemment transversale, multidisciplinaire. Qui se retrouve au groupe transversal inondations? D'abord, toutes les administrations gestionnaires de cours d'eau — et j'insiste en disant TOUS les gestionnaires — aussi bien ceux qui relèvent des différents services de l'administration wallonne que ceux qui relèvent des provinces wallonnes. Nous avons un représentant de chaque province au sein du groupe transversal inondations. Ceci pour bien montrer qu'il y a une volonté — et c'est même plus qu'une volonté parce qu'il y a des actes concrets qui sont pris par le GTI — d'une collaboration étroite, d'une prise en compte du bassin versant dans son ensemble et pas en fonction de limites administratives de catégorie de cours d'eau.

À côté de cela, d'autres administrations qui ne sont pas gestionnaires sont également associées au groupe transversal. Je citerai l'aménagement du territoire pour tout l'aspect «carte d'aléa», règlement d'urbanisme et également la DGO1 pour tous les aspects route puisque les routes constituent des zones d'imperméabilisation qui nécessitent toujours des mesures d'accompagnement par le biais de bassins d'orages, *et caetera*. Il était donc très important de les associer.

Pour garder une neutralité totale, nous avons, au groupe transversal inondations, des experts universitaires externes et qui ne sont donc ni gestionnaires, ni partie prenante au sein de l'administration et qui nous apportent un éclairage scientifique de qualité.

J'en arrive à ma conclusion en vous énumérant quelques pistes qui ont été proposées par le groupe transversal inondations suite aux événements que nous avons vécus, aussi bien ceux de novembre que ceux de janvier.

Il s'avère important d'adapter les actions du plan PLUIES. Le plan PLUIES a été lancé en 2003, nous nous retrouvons en 2011 eh bien, la première mouture du plan PLUIES a fait son temps, elle doit évoluer, ce n'est pas un plan figé, c'est simplement une structure, un canevas qui doit être suivi, mais le contenu des actions, il faut les faire évoluer en fonction des événements qui ont été vécus.

Deuxièmement, une étude hydrologique spécifique des sous-bassins de la Dendre, de la Senne et de la Dyle en particulier s'avère nécessaire et notamment pour étudier de manière plus détaillée les interactions entre le canal Bruxelles-Charleroi et les rivières naturelles, le réseau hydrographie naturel de la Senne et d'assurer une coordination la meilleure possible avec nos voisins flamands, tant

avec les gestionnaires des cours d'eau non-navigables qu'avec ceux de la voie d'eau.

À ce propos-là et lié au phénomène de débordement du canal, je voulais vous donner une petite précision.

On a, dans la presse, beaucoup dit qu'il y avait un manque total de collaboration. Il y a un problème scientifique hydrologique majeur qui s'est posé.

À l'aval de la frontière, ou de la limite de la Région wallonne avec la Région flamande, à l'aval de Bruxelles, la Senne se retrouve à un moment donné, et le canal aussi, dans l'Escaut. L'Escaut, à cet endroit-là est soumis aux marées.

Ce qui s'est produit, c'est que l'alimentation en eau du bassin amont a lieu 24 heures sur 24. Tandis que l'évacuation de l'eau vers l'Escaut ne peut avoir lieu que 12 heures par jour.

Quand on a des phénomènes de précipitations de relativement courte durée, cela ne pose pas de problème majeur parce que le canal Bruxelles-Charleroi est un immense bassin d'orage. Néanmoins, quand le phénomène se prolonge, et cela a été le cas cette fois-ci, on arrive à un moment donné où le bassin d'orage, les «biefs du canal», se trouve complètement rempli et la capacité d'évacuation vers l'Escaut reste limitée par des phénomènes physiques et pas par une mauvaise volonté éventuelle ou une mauvaise manœuvre à l'aval.

C'est un élément important et c'est dû vraiment à l'importance des précipitations, mais aussi à la durée de la période de crues.

Les mesures compensatoires, lors de l'imperméabilisation des bassins versants, cela, j'en ai parlé et c'est repris dans les pistes pour le futur préconisées par le GTI.

La modification de la base légale du Code de l'eau pour les cours d'eau navigables et non-navigables, il est important de clarifier le rôle du gestionnaire, de mettre dans des documents légaux les aspects de qualité hydromorphologique, comme M. Lambot y a fait allusion, de maintenir aussi, de garantir l'accès aux cours d'eau, parce que pour bien entretenir un cours d'eau, il faut pouvoir y accéder.

Enfin, actualiser la carte de l'aléa, j'en ai parlé. L'élargir à d'autres types d'inondation et disposer bien sûr d'un règlement régional d'urbanisme, peu importe la forme juridique qu'il va prendre, mais qu'il soit associé à un code de bonnes pratiques. Nous avons la volonté, au GTI, de sensibiliser vraiment à l'amont, le monde des architectes, le monde des promoteurs immobiliers, pour qu'ils prennent en compte, dans leur projet, la

problématique d'inondation potentielle dans les zones d'aléa.

Au niveau de la gestion de crise, l'augmentation de la cadence de diffusion des informations hydrologiques est nécessaire et en favorisant aussi l'accès pour les autorités aux prévisions hydrologiques en sachant qu'une prévision reste une prévision. Il n'y a pas de certitude absolue associée à une prévision, mais nous comptons mettre à disposition des autorités cette information de prévision avec un volet incertitude qui sera bien précisé.

Enfin, il serait utile, à un moment donné, que le centre régional de crise puisse bénéficier d'une base juridique décrétable, ce qui favoriserait ses relations le niveau fédéral. Nous allons renforcer bien sûr les procédures de crise en matière d'inondation avec les gouverneurs et le fédéral. Cela se passe déjà bien, mais il y a moyen d'aller un cran plus loin.

Pour terminer, la proposition qui est faite par le GTI, c'est d'élargir le groupe transversal inondation à d'autres acteurs du cycle de l'eau. Nous pensons en particulier à la SPGE pour tous les aspects égouttages.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Je pense, Monsieur Dewil, au nom de tous, je peux vous remercier de cette présentation qui était en effet très complémentaire à celle de M. Lambot.

Échange de vues

Mme la Présidente. – J'ouvre l'échange de vues.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En vous remerciant de nouveau d'avoir organisé ces auditions. Je suis rappelé au gouvernement à 15 heures. C'est difficile de pouvoir rester cet après-midi avec vous.

M. Quevy, que vous connaissez bien, est là pour avoir toute l'attention nécessaire par rapport à ces auditions.

Je voudrais simplement remercier chaleureusement MM. Lambot et Dewil qui sont des fonctionnaires de haute qualité, vous l'avez vu au travers de leurs exposés respectifs, mais également je peux le constater chaque jour et je ne peux que m'en réjouir.

Pour les autres, je ne doute pas que les exposés seront aussi de grande qualité, avec évidemment l'objectif que nous poursuivons, que vous

poursuivez au niveau de la commission, c'est de pouvoir passer au-delà du constat et des constats qui sont faits à l'action.

Il y a déjà toute une série d'éléments qui ont été relevés, qui seront — je suis certain — transformés rapidement en questions de la part de parlementaires, mais au-delà de cela, je crois qu'en termes d'organisation, ce sera peut-être bien de rassembler l'ensemble des éléments. C'est vous évidemment qui le décidez, Madame la Présidente, pour peut-être avoir un débat entre nous, le moment venu, mais avec toutes ces questions qui peuvent revenir, et surtout les pistes d'actions et de solutions pour revoir l'ensemble des plans puisqu'il y a beaucoup de choses aussi qui ont été réalisées. Comme M. Dewil le disait il y a quelques instants, il faut pouvoir à chaque fois réajuster, évoluer en fonction de ce qui a pu survenir ces derniers mois, ces dernières années.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. — Je vous remercie également, Monsieur le Ministre.

Vos propositions sont les bienvenues et je répète, c'est la commission qui décide, même pas moi toute seule. Je reste dans la collégialité.

Toutes celles et tous ceux qui sont présents ici d'ailleurs savent qu'il va y avoir une suite à ces travaux. Monsieur le Ministre, vous serez évidemment réinvité. Nos invités d'aujourd'hui sont bien sûr les bienvenus, sans obligation de venue. Vous pourriez participer jusqu'au bout à ces travaux, mais à ce moment-là vous ne pourriez plus intervenir. Ici, aujourd'hui, vous pouvez intervenir. N'hésitez surtout pas.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). — À écouter ces brillants exposés, je pense que, comme l'a dit M. le Ministre, nous avons à faire des spécialistes. Heureusement d'ailleurs.

Je voulais poser quelques questions par rapport à notre politique régionale.

J'ai bien compris qu'il ne suffisait pas d'envoyer les eaux le plus vite possible vers la mer, bien au contraire, on pourrait croire l'inverse, mais ce n'est pas le cas en vous écoutant. Encore une fois, on n'est pas ici pour créer la polémique, mais plus pour essayer de comprendre les problèmes, car les effets de pluies exceptionnelles, je pense qu'ils vont continuer. Je pense que ce phénomène va s'aggraver. Donc, en tant que gestionnaires des cours d'eau à tous les niveaux, pensez-vous que chaque niveau de pouvoir met assez de budget pour l'entretien des cours d'eau wallons, des ouvrages d'art et pas rien que de l'entretien, mais de l'amélioration des

ouvrages d'art? Je pense à des ponts qui sont à trois arches, il y en a une qui se bouche et on ne pense pas à l'entretenir, ou à modifier les ouvrages d'art pour que l'eau passe mieux et qu'elle ne freine pas. Au niveau du budget, met-on assez de personnel, voire des sous-traitants, voire déléguer la surveillance des problèmes? Parce que vous ne pouvez pas, ni M. Lambot, ni vous, avoir une vue sur tous les recoins des cours d'eau de Wallonie pour savoir qu'à cet endroit-là, il y a un problème technique et qu'il est important d'y remédier.

Je me posais la question de savoir, un, si vous jugez, et tout à fait sans prendre une critique, parce que tout le monde sait qu'établir un budget, ce sont des choix, aujourd'hui, on a une audition pour les cours d'eau, demain, nous aurons une audition pour les routes. On sait de toute façon qu'on ne peut pas couper les euros en quatre. On sait qu'il faut faire des choix. La deuxième chose, c'est, sur le principe du curage et du dragage. Je pense que, moi, j'ai souvenir, je ne suis pas vieux, mais il y a déjà très longtemps, j'ai vu curer une grande rivière, une rivière dans ma région et j'étais tout gamin. J'ai vu curer avec des grues, *et caetera*. Depuis 35-40 ans, je n'ai plus vu cela. Je me posais la question. Est-ce qu'on cure assez? Ou, parce que, cela, je l'ai déjà eu aussi dans des curages d'autres niveaux, qu'aujourd'hui on fait attention de ne plus retirer le fond, de ne plus remuer les fonds des rivières, *et caetera* pour des principes tout à fait louables d'écologie — et je le comprends.

Deuxièmement, tout ce qu'on retire des rivières, fatalement, la loi évoluant, à juste escient probablement, doit être mis en décharge parce qu'il peut y avoir des métaux lourds, *et caetera*. Dans le temps, on les mettait sur le bord du champ et on les étendait dans les mètres, les cinq mètres obligatoires le long des rivières qui devaient rester libres pour pouvoir mettre les curures, comme on dit. Aujourd'hui, tout cela a évolué. Maintenant, la question, c'est de savoir si les métaux lourds dans le fond de la rivière sont plus dangereux que sur le bord? C'est un autre débat, mais on n'en parlera pas aujourd'hui. Est-ce que le fait d'avoir changé toutes ces façons de travailler de nos ancêtres ne font pas qu'on évite de curer parce que le budget, on fera moins de kilomètres de curage et de dragage à cause, et je pense que les débats sur les entrepôts de boues de curage est un gros problème en Wallonie. On a déjà eu des débats au niveau de la Wallonie rien que pour cela. Est-ce que cela n'empêche pas de faire plus de curage ou de dragage parce qu'on a un souci avec les boues?

Enfin, je pense que votre idée d'élargir le comité de suivi à la SPGE est importante, parce que nous avons un autre souci aussi au niveau du pouvoir public, c'est d'épurer les eaux usées de nos habitants. C'est vital pour les eaux de surface des rivières. Une chose est certaine. Quand on voit un petit peu comment on fonctionne, c'est qu'on amène de plus

en plus vite les eaux dans les rivières. Je peux vous dire d'expérience que, quand on fait un réseau de collecteurs d'égout — «collecteurs», je dis bien — les eaux qui ne prennent que les eaux usées, fatalement, on met des déversoirs d'orage qui trient les «eaux usées» et les eaux propres. Le déversoir d'orage le fait. À l'endroit de la rivière, on a beaucoup plus d'inondation qu'on en avait auparavant. Je pense que cela est une très bonne idée.

Je voudrais avoir votre avis sur le budget alloué pour les ouvrages d'art, la rivière et les méthodes de dragage et de curage, s'il n'y a pas un problème de ce côté-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur Binon. Je vois que l'on commence à mélanger les questions techniques et un peu l'échange de vues. Ne nous retenons pas.

Je propose que deux autres parlementaires interviennent pour que nous ne soyons pas dans un échange trop pointu, mais que l'on élargisse le débat.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci beaucoup pour ces deux premiers exposés qui offrent déjà, me semble-t-il, une vue générale de la question et surtout des moyens mis en œuvre par la région et les différents acteurs pour s'occuper de cette problématique.

Moi, je voudrais justement élargir à d'autres questions que celles que M. Binon vient d'aborder, en partant de cette idée qui a été métaphorisée par M. Lambot à la fin de son exposé, qui est de passer finalement dans la gestion des inondations, et de manière générale, des questions de ruissellement d'eau de pluie, *et caetera*, de la position de l'ingénieur des années 1970 à ce que M. Lambot à appeler le *castor hydrolycus*. Je pense que déjà, si nous sommes tous convaincus de cette nécessité de changer notre manière d'aborder les choses, c'est déjà pas mal. Peut-être, par extension, nous ne devons pas que nous occuper des cours d'eau. D'ailleurs, les auditions d'aujourd'hui, ce ne sont pas des auditions sur les cours d'eau, mais sur la problématique des inondations.

Cela implique justement, me semble-t-il, de pouvoir travailler de façon beaucoup plus large sur la question du territoire dans son ensemble.

L'un et l'autre, vous l'avez, d'une façon ou d'une autre, évoqué mais parfois justement un petit peu en creux. Qu'en est-il d'une extension, par exemple, de l'observation, de la cartographie, mais aussi de la gestion des inondations autres que par le débordement des cours d'eau? Cela a été évoqué, mais on voit qu'il y a un travail qui a débuté

certainement, mais qui mérite d'être approfondi, à la fois en capacité d'observations et d'analyses, mais aussi en capacité d'actions concrètes pas seulement pour réduire les dommages, mais pour réduire de façon générale le ruissellement, sans doute.

J'aimerais vous entendre à ce sujet. Comment, aujourd'hui, à partir de ce qui existe déjà et qui s'est peut-être fort focalisé, semble-t-il, historiquement — et vous l'avez dit d'une façon ou d'une autre — sur la gestion des cours d'eau, comment élargir la réflexion à l'ensemble du territoire avec des pistes existantes? Dans le plan PLUIES, on parle par exemple des bassins écrêteurs, des zones d'inondation à créer, de zones humides qu'on peut recréer de façon la plus adaptée, la plus intelligente possible, mais j'ai l'impression *a priori* — peut-être me détrompez-vous — qu'on en est encore surtout à des expériences pilotes mais peut-être pas encore à des politiques volontaristes en la matière et cela me semble une piste assez intéressante.

Expérience pilote, généralisation de pratiques en la matière, peut-être aussi, au-delà de ce qui peut être mis en œuvre ou pensé par les pouvoirs publics, penser peut-être davantage aussi pour ces territoires de façon globale, ces problématiques du ruissellement, de l'érosion, des pertes de terres arables. Peut-être penser davantage en termes de règles, de bonne pratique et de contrôle. Parce que c'est très bien d'avoir des règles mais encore faut-il les faire appliquer. Je m'interroge sur la réalité de ces contrôles par rapport à certaines règles existantes et qu'en sera-t-il s'il y a de nouvelles règles qui sont mises en œuvre, à petite et grande échelle — M. Binon vient d'évoquer la problématique de l'égouttage. À titre d'expérience personnelle, par exemple, dans une commune, c'est de dire: on a, à un moment, décidé que d'office, quand on construisait une maison, on imposait des citernes d'eau de pluies. C'est peut-être à toute petite échelle, mais on sait que ce sont aussi quelque part des bassins d'orage qu'on fait de cette manière-là. Très sincèrement, je suis dans l'incapacité totale de dire si ce sont des impositions urbanistiques qui ont été respectées. Que dire alors pour des problématiques beaucoup plus larges sur la gestion du territoire et en particulier puisque nous sommes ici dans la commission travaux publics, agriculture, ruralité, essentiellement, qu'en est-il des bonnes pratiques mais aussi des règles qui concernent spécifiquement le monde agricole qui, qu'on le veuille ou non, gère la plus grande partie du territoire wallon et donc, par rapport à cette problématique qui ne concerne de nouveau pas les cours d'eau? Je crois que nous devons considérer le monde agricole comme un partenaire, un acteur incontournable de cette problématique. Et il ne me semble pas que ce soit très clair dans les exposés qui viennent d'être faits ou alors, de nouveau d'une façon un peu plus en creux dans le sens où on doit creuser cette dimension-là davantage. J'aimerais donc vous entendre à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je vais un peu aller à contre-courant par rapport à mes collègues. Pas au niveau du fond et des questions qui sont remarquables, mais j'aurais préféré, par exemple, qu'on ait ces échanges de fond après avoir entendu différents interlocuteurs parce que les cours d'eau, évidemment, c'est la crise qui nous a vraiment incités à toute une série de réflexions, toute une série de débats et aujourd'hui, ces auditions. Donc, sans ces inondations, on en aurait parlé mais d'une manière peut-être beaucoup plus restreinte, tout à faire différente, *et caetera*. Donc, vous venez de nous apporter, l'un et l'autre, des éclairages qui sont, à mes yeux — et j'en suis certaine, aux yeux des autres parlementaires — très intéressants.

Par exemple, l'évolution de tout ce qui est notre passé et, comme vous l'avez dit, de manière à protéger un peu ce qui est l'avenir. C'est très important, c'est qu'on tire les leçons, qu'on essaie de se parler, de voir comment on peut réagir par rapport à cette problématique qui est très importante.

Je reviens au début de mon intervention. J'aurais préféré que ces questions soient posées après de manière à ce qu'on n'ait pas un interlocuteur qui va venir peut-être apporter un éclairage plus particulier quant à la gestion des cours d'eau, par exemple. Puisque la province gère toute une série de choses, il y a certainement des éléments qui vont venir et, comme vous l'avez dit, au niveau technique, c'est peut-être intéressant de poser des questions, mais au niveau du fond, j'en ai encore toute une série. J'attends peut-être d'avoir un peu plus d'informations. Mais on peut très bien, Madame la Présidente, répondre déjà aux questions sans amputer sans doute ce qui va suivre, mais j'en doute peut-être un peu.

Mme la Présidente. – Permettez-moi de cadrer un peu le débat et de vous proposer quelque chose.

Je pense qu'on peut très bien, Madame Fassiaux-Looten, pointer les questions qui sont spécifiques à chaque orateur et j'ouvre alors, après l'ensemble des auditions, le débat plus général. Comme ça, je permets non seulement de poser des questions techniques, puisque c'est difficile de définir quelles questions techniques par rapport à chaque orateur, mais je demande alors à chaque député et intervenant de bien cadrer leurs questions en direct par rapport à l'acteur qui vient de présenter son exposé. Donc, on a un temps pour chaque chose. De toute manière, cette après-midi est consacrée, en tout cas pour nous, à ce travail.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec Mme Fassiaux-Looten. Simplement, c'est que, techniquement, les questions vont se poser à tout le monde. Par exemple, les questions que j'ai posées et même celle de M. Dupriez, sur la façon de curer, *et caetera*, sur les budgets, on entendra les provinces. Peut-être que les provinces ont un problème que la région n'a pas. Je pense que tout le monde va rencontrer le même problème. Parce que les cours d'eau qui sont entretenus par la région, par les cours navigables, les cours d'eau non navigables, et par la province, ne sont pas les mêmes cours d'eau. Il ne faut pas oublier qu'il y a encore, après cela, les communes, les pouvoirs locaux qui ont une partie des ruisseaux.

Je veux dire que si la question se pose directement à M. Lambot et M. Dewil, simplement, c'est que, tout à l'heure, quand on entendra l'association des provinces wallonnes, ils se diront peut-être : oui, mais au niveau des provinces, on n'a pas les moyens, alors que la région les a peut-être. Je pense que ces questions-là sont tellement générales sur ce problème-là qu'elles peuvent se poser à tout le monde.

Mme la Présidente. – Quelle est donc votre proposition, par rapport au fonctionnement ?

M. Binon (MR). – Je serais content d'entendre la réponse des responsables, donc MM. Lambot et Dewil, pour avoir, rapidement, leur avis sur ces constats et ces questions.

Mme la Présidente. – Je pense quand même qu'à Inter-Environnement Wallonie ou aux gestionnaires des contrats de rivières, on posera d'autres questions par rapport à une administration qui, elle, est en gestion de tout le plan PLUIES. On peut différer légèrement. Monsieur Binon, je vous propose alors de reposer votre question spécifiquement à la province, à l'Union des villes et communes tout à l'heure.

Monsieur Dewil, puis-je vous demander de répondre déjà à ce qu'on vous a posé comme questions. Quant à moi, j'aurai peut-être une question plus générale par rapport au calendrier.

M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES). – Je vais faire appel à l'équipe puisque je ne suis pas directement gestionnaire des cours d'eau et donc, M. Lambot sera d'une grande utilité pour compléter mes réponses.

En ce qui concerne les budgets, on demandera à M. Lambot de dire quelque chose, mais peut-être en matière de personnel. Je crois que c'est important de pouvoir disposer et de manière pérenne, de personnel compétent et passionné par les rivières et

par la problématique eau et inondations. Cela me paraît être quelque chose d'essentiel et à certains moments, on est confronté à des difficultés de recrutement parce que ce n'est pas toujours une matière qui attire beaucoup de monde.

Au niveau de l'élargissement au bassin versant, je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit. Dans ce que j'ai montré tout à l'heure dans la genèse du plan PLUIES, la genèse des inondations, j'ai dit qu'on ne pouvait agir que sur les rectangles rouges et les rectangles rouges, je le rappelle, c'est bassin versant, rivières, vulnérabilité, gestion de crise. Il faut dire que pour être efficace, il faut plus de temps pour avoir une bonne action au niveau bassin versant qu'au niveau de la gestion de crise. Donc, depuis le début du plan PLUIES, on a commencé par améliorer la gestion de crise, améliorer la vulnérabilité avec les cartes, améliorer l'aspect gestion cours d'eau et maintenant, on arrive aux bassins versants et c'est vrai que jusqu'à présent, c'est un peu le parent pauvre parce que le délai nécessaire pour mettre en œuvre quelque chose était beaucoup plus long. Là, je vous rejoins tout à fait mais l'exercice n'est pas terminé, le plan PLUIES n'est pas clôturé.

Une petite question technique qui avait été posée, c'était concernant les citernes d'eau de pluie. Oui, effectivement, cela peut être une bonne solution, à condition qu'on ait une citerne à moitié vide ou à moitié pleine — c'est au choix — et cela veut dire que, derrière le simple fait de dire de mettre une citerne d'eau de pluie, ce n'est pas suffisant. Il faut aller plus dans le détail technique et on s'est rendu compte qu'au niveau des fabricants de citernes, il n'y pas tellement de fabricants qui prennent en compte justement ces deux niveaux de sortie pour que cela constitue un tampon efficace.

Quant au monde agricole, je vais laisser M. Lambot rajouter quelque chose.

Encore un mot concernant curage, dragage et sans parler des coûts. Pour essayer d'avoir la meilleure utilisation possible des moyens financiers qui sont mis à notre disposition, pour tous travaux, pour toute action un peu importante, il est nécessaire de l'étudier. L'étude a un gros inconvénient, c'est que cela prend du temps et qu'on a parfois, au niveau du public, l'impression qu'on est toujours en train d'étudier et on ne réalise jamais rien, alors qu'il suffit de faire ceci ou cela. Pourtant, au travers d'études, cela permet de faire de bons choix en matière de réalisation d'infrastructures, d'aménagements, même au niveau curage et dragage, de le faire de manière ciblée aux endroits où c'est efficace et ça, il faut l'étudier. Donc, là, je dois dire que les dernières mesures qui ont été prises étaient une bonne chose. Même en matière de subvention de travaux de lutte contre les inondations en milieu agricole, on subventionne aussi des études pour éviter de dire: on va faire un bassin d'orage, on

met l'argent pour faire le bassin d'orage et après coup, on se dit que finalement, il n'est pas si efficace que cela. Il vaut mieux consacrer un peu de sous, un peu de temps pour étudier les choses correctement, bien dimensionner les bassins d'orage et en termes de dimensionnement, il faudra progressivement prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique aussi.

M. Lambot, Directeur des cours d'eau non navigables de la Région wallonne. – Je vais essayer de reprendre dans l'ordre les questions de M. Binon, M. Dupriez et Mme Fassiaux-Looten.

Au niveau des cours d'eau — naturellement, je ne peux m'exprimer qu'au niveau des cours d'eau non navigables en Région wallonne — je ne vais pas dire qu'il n'y pas besoin de budget, qu'il n'y a pas besoin de personnel, là n'est pas le propos. Il faut savoir que ma direction des cours d'eau navigables s'appelait avant l'hydraulique agricole et que pour tromper l'ennemi, on l'a appelé cours d'eau non navigables puisque nous avons été longuement décriés pour nos dragages, curages et rectifications de cours d'eau. Je le rappelle, dans les années 60, c'était la pratique et il fallait absolument donner à l'agriculture un maximum et nourrir les bouches wallonnes et autres.

C'est un changement de politique. Je reviendrai tout naturellement pour lier cela avec l'agriculture, puisque j'ai parlé de l'agriculture. Il est clair que les cartes de ruissellement que vous avez vu existent et qu'elles seront prises en compte en 2013, dans la révision des cartes des zones inondables. Tout cela est bien avancé et tout cela progresse. Il faut savoir, autant — je l'ai dit tout à l'heure — la gestion des cours d'eau est à moitié publique, donc les plus grands cours d'eau, autant naturellement, au niveau des bassins versants, nous n'avons pas d'outil législatif — et c'est tout à fait normal — pour imposer, voire pour étatiser les bassins versants.

Nous avons naturellement le volet européen, c'est-à-dire au niveau de la PAC et vous savez au niveau des mesures agro-environnementales, il y a déjà tout ce qui est ruissellement et autres qui sera pris en compte avec ces différentes zones de ruissellement.

Lié à cela, on l'espère, peut-être un règlement d'urbanisme qui dise notamment que, dans les zones de forte concentration en ruissellement, il y ait des mesures qui soient prises. Là, n'est pas notre propos.

Au niveau technique, on est quand même bien en route.

Je viendrai au niveau du curage, dragage, entretien des cours d'eau et *tutti quanti*. Quand je dis d'habitude, tout simplement, il faut savoir aussi — et je l'ai souligné tout à l'heure — que des masses d'eau devaient être préservées. Il n'y a rien à faire. On a envoyé des masses d'eau à l'Europe. On a dit des

masses d'eau naturelle fortement modifiées, ou artificielles — artificielles, les canaux, cela va, encore que maintenant on vient de découvrir qu'il y en a certains qui débordaient -. Il faut quand même se préserver et être clair vis-à-vis de l'Europe.

En fonction de cela, il y a déjà — et j'en ai parlé très rapidement, mais je ne pouvais pas tout expliquer, je ne vais pas mobiliser la moitié de ce qu'on fait -, en toute coordination avec tous les gestionnaires, nous avons décidé de faire par masse d'eau — la masse d'eau, c'est un ensemble de rivières qui doivent garder une qualité — des objectifs par secteur, tels que le secteur économique, le secteur naturel et autre, avec des objectifs bien précis, telles que la protection des biens, des personnes et autre.

Je peux déjà vous dire que tout un bassin est déjà réalisé, qui est le bassin de la Lesse, un bassin test, et que vous verrez sans doute passer rapidement une note d'orientation où là, tous les gestionnaires se sont prononcés en disant « *Qu'est-ce qu'il vaut mieux faire? Quelles sont, à notre sentiment, les meilleures choses à faire sur le bassin? Qu'est-ce qu'on veut avec ce cours d'eau?* » Naturellement, cela servira pour les plans de gestion 2015 qui seront soumis à enquête publique.

Il y a déjà des réflexions qui sont en ordre en disant: « *Tout compte fait, est-ce que, je vais être un peu clair, oui ou non, on veut des kayaks sur la Lesse?* » Si vous voulez des kayaks, il faut des aires d'embarquement, il faut au niveau de Natura 2000 faire des choses. Donc, cela sera demandé à la population puisque la population naturellement, avec la convention d'Arrhus, à le droit à l'information et à la consultation.

C'est quelque chose qui est déjà sous-tendu. On avance, mais on ne le dit pas spécialement puisque c'est quelque chose qui ne sert à rien tant que ce n'est pas bien mis au point, ni de faire un peu trop de choses.

En ce qui concerne les budgets, les budgets consacrés par la région sont tout à fait conséquents et sont actuellement suffisants pour les travaux que l'on fait. Je tire la sonnette d'alarme sur le fait — puisque nous pouvons faire, avec le décret eau que vous avez voté, c'est-à-dire le décret pour les inondations, les expropriations, pour retenir l'eau, chose que nous ne pouvions pas faire avant, la loi de 1967 disait: « *L'eau le plus vite possible à la mer* », mais maintenant on peut exproprier pour notamment faire des bassins de rétention — qu'il est clair que cela va exploser les budgets puisqu'en zone agricole, nous faisons des bassins tests sur le Luxembourg. Ailleurs — vous le voyez ici — le rachat est pur et simple, parce que c'est le plus facile et en accord avec le monde agricole, puisque nous redonnons après en gestion. Il est clair que nous devons garder la maîtrise et nous ne pouvons pas nous embarrasser

d'un bail à ferme en bloquant pendant les huit premières années notre bassin.

Tout cela est en évolution, mais il est clair qu'il faudra mettre les moyens pour notamment les achats de terrain qui sont très chers.

Voilà, au niveau du budget, cours d'eau, entretien, curage, dragage. On a parlé de tout ce qui était boue et toxicité au niveau des boues, mais là, c'est surtout au niveau des grands cours d'eau. Les plus petits cours d'eau, les provinces, il n'y a pas encore trop de problème. Sur les cours d'eau, malheureusement que nous gérons, je parle plus spécialement de la Vesdre et autres cours d'eau qui ont été pollués, là, on essaie de faire le mieux possible, avec les meilleurs moyens en essayant d'orienter les curages et le dragage, ce qu'il faut.

On rejette encore, le long des cours d'eau, le long de la bande de trois mètres, les boues de curures et c'était tout à fait logique puisque c'était garder les bonnes terres là-bas, notamment dans le Hainaut et à certains endroits, notamment dans les watterings. Cela se fait encore. Naturellement, le long de l'Eau d'Heure, c'est un petit peu plus difficile, Monsieur Binon, parce qu'il y a quand même beaucoup de propriétés, il y a quand même 50 % d'urbanisation et je ne suis pas sûr que, dans le jardin, cela serait bien approprié de remettre quelques mètres cubes de cailloux. Peut-être dans les chemins des communes, mais nous ne pouvons pas toujours.

Voilà un petit peu le sentiment des gestionnaires qui avancent, je crois, de bonne manière et un peu main dans la main, mais il est clair, comme je l'ai dit, que si on débouche trop en amont, c'est l'aval qui l'aura. Cela, je laisse aux provinces le soin d'explicitier leur petit problème spécifique.

Mme la Présidente. – Si la commission le permet, j'aimerais poser une question sur le calendrier. C'est rare que j'intervienne, mais ici, cela me tente vraiment.

En fait, je voulais vous poser la question du calendrier, parce qu'on dit qu'on est dans l'avancement, on va vers une finalisation de toute cette gestion plan PLUIES 2015. Pourriez-vous, aujourd'hui, nous donner un peu les différentes étapes qui sont entrevues?

Moi, quand je parle d'étapes, je pense qu'il y a une partie évaluation, une partie faite de cartes déjà existantes et une partie en lien avec ce qui se vit au jour le jour et lors d'inondations subites comme en novembre.

Je suppose que vous faites l'évaluation. Je pense que pour les cartographies à mettre au point, qui ne sont pas seulement les cartographies des dangers, mais aussi des risques, des risques réels sur l'agriculture, ou sur la santé, ou autre, à un moment

aussi, après la liste de tous les risques, il va falloir une «priorisation», qui soit en lien avec les urgences, en lien avec les effets, ou en lien avec les coûts, puisqu'on a entendu plusieurs mesures qui ont été citées ici car nous ne sommes pas capables aujourd'hui de savoir si telle mesure porte très vite une solution et si, celle-là, on peut la mettre un peu en arrière. Tout cela, je ne sais pas si cela se travaille. Après, il y aura encore je suppose la définition de qui prend en charge quoi, suivant quelle compétence, qui prend en charge finalement pour l'application, *et caetera*. Je ne sais si, ici, en Wallonie, on travaillera par — comme M. Lambot l'a dit par rapport à la directive eau -, par rapport à ces cartographies et l'avancement plan PLUIES, par bassin ou est-ce que cela sera transversal finalement. Cela m'intéresse. Je pouvais faire le parallèle avec les travaux en Lorraine-Wesphalie. J'aimerais bien voir comment on avance. Peut-être pour vous réinviter, en disant: «*jusque-là, on a fait tel et tel travail*». A ce moment-là, ce serait bien que la commission puisse être au courant.

La parole est à M. Dewil.

M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES). – En termes de calendrier, l'année 2015 est une obligation légale pour l'Europe. C'est une date buttoir et on doit être prêt avec toute une série d'éléments que sont les cartes actualisées et également le plan de gestion. À partir du moment où le plan de gestion est déposé — plan de gestion inondation, je précise, ce n'est pas le plan de gestion directive cadre eau, ce sont deux plans de gestion bien différents — dans ce plan de gestion, il y aura évidemment des échéances qui devront être respectées vis-à-vis de l'Europe.

Bien sûr, attendre 2015 pour commencer à faire quelque chose, cela n'est pas tenable et nous en sommes bien conscients.

Qu'est-ce qu'on fait avant cela? Cette année-ci encore, et je vais dire dans le mois qui vient, on va déposer une proposition au gouvernement d'adaptation du plan PLUIES avec une série de nouvelles actions et la suppression aussi des actions du plan PLUIES précédent, actions qui seraient tout à fait clôturées. Cela est prévu à très court terme.

Concernant les réalisations dont M. Lambot vous a parlé — je crois que d'autres collègues de la province qui aborderont d'autres types de réalisation — les études sont déjà cours. Je vais dire qu'il n'y a pas de blocage à caractère budgétaire. C'est dans le circuit. Dès que les études non pas de faisabilité mais de réalisations sont déjà terminées, on passe à la phase travaux.

Maintenant, les travaux ne se font pas en deux ou trois mois. C'est un petit peu plus long que cela,

surtout que la plupart du temps il y a des expropriations à réaliser. Comme vous le savez, les expropriations, parfois cela peut aller très vite et parfois cela peut mettre à mal malheureusement certains projets s'il y a des recours, *et caetera*.

Les actions concernant la gestion de crise, cela, je vais dire que pour l'année 2012, ce sera réglé. Il n'y a pas de problème majeur.

L'amélioration de l'information en termes de prévision hydrologique, c'est planifier pour début 2012. On va essayer d'accélérer un peu les choses pour être déjà en phase de test pour l'hiver prochain, quitte à finaliser le produit proposé en 2012.

En ce qui concerne la cartographie, on a parlé de la carte d'aléa d'inondation, celle-là est en actualisation permanente et les derniers événements ont *boosté* un peu le travail. Il faudra à un moment donné, pour être prêt en 2013, pour les cartes, passer à l'enquête publique avant. C'est vous dire que, déjà en 2012, les cartes seront dans la version, non pas définitive, mais prêtes à être réactualisées pour la nouvelle période de six ans. Cela, c'est pour l'année prochaine, soumis à l'enquête publique et puis on a le processus d'approbation définitive à faire.

Il y a également la carte du risque de dommage. Là, c'est vraiment à destination des communes et des bourgmestres, avec leur casquette de responsable de la sécurité sur leur territoire, de l'organisation des services de secours, cette carte-là est en cours d'évolution tout à fait significative et nous participons au projet européen AMICE et dans ce projet il y a un volet justement outil de gestion de crise pour les communes, et pour cibler vraiment inondations. Il y a même un exercice européen qui est planifié pour le mois d'octobre de cette année-ci.

Vous voyez, il y aura déjà des réalisations tout à fait concrètes à courte échéance.

Je pense que, au vu de ce que nous avons dit et de ce que vous avez exprimé comme question, ainsi que vos autres collègues parlementaires, nous aurions intérêt dans le groupe transversal inondation à prévoir une action qui est une action d'information des réalisations, parce qu'il y a des tas de choses bien utiles qui se font, mais que l'on ignore. Le travail de répertorier ces actes et ces actions réalisés est un travail qui est important, mais qui devrait être systématisé, accéléré pour pouvoir vous communiquer beaucoup plus régulièrement ce qui se fait de positif et aussi éventuellement les problèmes auxquels on est confronté.

Mme la Présidente. – C'est bien vrai que le travail est important, la communication aussi, mais je pense qu'il y a aussi des endroits prioritaires pour la communication. Si déjà les niveaux compétents qui sont directement liés avec vous sont au courant, c'est évidemment la priorité.

La parole est à M. Dewil.

M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES). – Si vous le permettez, Madame la Présidente, je voulais encore ajouter une autre information qui est à très court terme puisque cela va avoir lieu ce mois-ci. Il y a une réunion qui est prévue pour les bassins de la Dendre et de la Senne avec nos homologues de la Région flamande et les gestionnaires Région wallonne y sont associés aussi pour avoir une vision globale du bassin puisque, ni la Senne, ni la Dendre, ne s'arrêtent à la limite régionale. C'est prévu pour fin de ce mois-ci.

Mme la Présidente. – Vous faites bien de le signaler puisque cela a été un des problèmes signalé par les bourgmestres.

C'est la coordination, c'est savoir comment, en-dehors de sa région et son entité les compétences sont gérées.

Merci Monsieur Dewil, merci Monsieur Lambot. Vous êtes évidemment encore présents dans notre salle et si vous désirez, vous pourriez aussi re-intervenir.

Je vous propose maintenant de suivre à nouveau l'ordre d'origine et j'invite Mme Anne Wiliquet et M. Salvador Alonso Merino, conseillers au sein du Département développement territorial de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

*Audition de Mme Wiliquet et M. Merino,
conseillers au sein du Département développement
territorial de l'Union des Villes et Communes de
Wallonie*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Merino.

M. Merino, Conseiller au sein du Département de développement territorial de l'Union des villes et communes de Wallonie. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, permettez-moi une petite parenthèse, je vous prie de m'excuser de la mauvaise qualité de ma copie, mais elle est constituée mes notes personnelles.

Je vous remercie tout d'abord pour votre invitation. C'est toujours avec grand plaisir que l'Union des Villes et Communes de Wallonie participe à vos travaux.

En ce qui concerne la problématique des inondations, trois phases temporelles doivent être prises en compte. La première est antérieure aux inondations et correspond à la période pendant laquelle une stratégie de prévention du risque d'inondation est développée. La deuxième phase est

concomitante au phénomène de crues et d'inondations. Elle correspond à la gestion de la crise en elle-même. Enfin, la dernière correspond au moment où il faut faire les bilans des dégâts, réparer ce qui a été détruit et indemniser les victimes.

En vertu de l'article 135 de la nouvelle loi communale qui prévoit notamment que les communes sont chargées d'assurer la sécurité publique, les communes sont compétentes à tous les stades. Le sujet est particulièrement vaste et le temps de parole étant limité, nous n'aborderons essentiellement ici que les mesures à prendre en amont des inondations.

Malheureusement, les phénomènes naturels qui induisent les inondations ne peuvent pas être maîtrisés. Au mieux, seule la surveillance de l'évolution d'effets météorologiques et la réduction de leur impact peuvent être gérés. Il importe dès lors que la Wallonie soit dotée d'outils performants pour déceler suffisamment tôt l'apparition d'évènements extrêmes et permettre une coordination efficace entre les différents niveaux de pouvoir. Ceci étant, si l'on peut agir sur les causes naturelles des grandes crues, il en est autrement des causes anthropiques. Ces causes sont traditionnellement réparties en trois catégories, chacune ayant un impact plus ou moins important selon les caractéristiques du territoire inondé.

Ainsi, il faut être particulièrement attentif aux activités agricoles et forestières, aux aménagements et l'entretien des cours d'eau et à l'urbanisation du territoire.

Je me propose à présent d'aborder ces trois points, même si c'est le dernier qui retiendra le plus mon attention.

D'abord les activités agricoles et forestières. Les déboisements, l'agriculture à grande échelle, la suppression et la détérioration des sols par les cultures sont souvent mis en avant dans les études sur les causes des inondations. Les causes sont diverses et chacune d'elles devrait être encadrée par une norme juridique.

Ainsi, il me semble opportun de s'interroger sur la reprise, dans la nomenclature des établissements classés, de certaines activités de culture, ce dans le but, non pas de les limiter, mais de permettre leur encadrement par des conditions d'exploitation visant à prévenir spécifiquement le risque d'inondation dans les zones d'aléas. Il pourrait par exemple être prévu que toute parcelle agricole proche d'une zone inondable et pourvue de sillons de culture parallèles au courbes des niveaux, soit équipés d'une bande enherbée afin de ralentir le ruissellement et de favoriser l'infiltration. Un fossé et une haie pourraient en outre augmenter l'efficacité de cette technique.

Au niveau de l'urbanisation du territoire, celle-ci est souvent citée comme l'une des principales causes des inondations. Il convient dès lors de s'interroger sur la prise en compte des risques d'inondation et de l'accroissement potentiel de celles-ci au sein de la police de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, police dans le cadre duquel la commune joue un rôle essentiel puisqu'elle est l'autorité de principe pour la délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation.

Relevons tout d'abord que si la problématique est évoquée dans le schéma de développement de l'espace régional, le SDER, cet instrument présente aujourd'hui un caractère obsolète. Son actualisation est d'ailleurs à l'ordre du jour.

Hormis de manière fort ponctuelle, le risque d'inondation n'est en outre à l'heure actuelle pas véritablement pris en compte dans le plan de secteur et ce, bien que l'article 40 § 1, 5° du CWATUP, prévoit la possibilité d'y inscrire en surimpression, un périmètre de risque naturel.

En tout état de cause, au niveau régional, c'est *a priori* dans le cadre d'un règlement régional d'urbanisme, un RRU, que la problématique mériterait d'être traitée. Suivant l'article 76, alinéa 1° du CWATUP, en effet, un tel instrument est destiné à comporter toutes les dispositions de nature à assurer la sécurité des constructions, notamment leur protection contre l'incendie et les risques naturels prévisibles en ce compris les contraintes physiques majeures visés à l'article 136 parmi lesquels on retrouve les risques d'inondation.

Une initiative en ce sens a d'ailleurs été prise à la suite des inondations du mois de janvier 2003. Elle n'a toutefois pas abouti et ce, bien qu'un projet de RRU a fait l'objet de discussions au sein du gouvernement au mois de mai 2004.

Au niveau communal, le risque d'inondation peut être pris en compte dans le cadre des schémas de structure communaux, des règlements communaux d'urbanisme ou encore les plans communaux d'aménagement.

Certaines communes se sont d'ailleurs engagées dans cette voie. L'adoption de ces instruments est toutefois facultative. Par ailleurs, ils n'ont pas pour objet d'opérer une gestion spécifique du risque en cause, laquelle s'inscrit alors dans une réflexion plus globale.

En l'absence de tels instruments, c'est donc essentiellement, sur la base de l'article 136 du CWATUP que la problématique du risque d'inondation est appréhendé au sens de la police de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ainsi, suivant cette disposition, la demande de permis d'urbanisme ou de permis d'urbanisation est susceptible de faire l'objet d'un refus ou d'une

délivrance de permis conditionnel, notamment si elle se rapporte à un bien immobilier exposé à un risque naturel ou une contrainte géotechnique majeure, telle que les inondations comprises dans les zones soumises à l'aléa d'inondation, au sens de l'article D53 du Code de l'eau.

En théorie, cette disposition combinée à la carte d'aléa d'inondation est potentiellement efficace. Ceci étant, son application ne se conçoit qu'au cas par cas, dans une logique *a posteriori* au terme de la procédure administrative d'instruction de la demande.

En résultent dès lors, outre de possibles complications d'ordre procédural, une certaine imprévisibilité dans le chef des candidats bâtisseurs, ainsi qu'un risque de traitement différencié à l'échelle régionale. En outre, une meilleure intégration de la problématique par la problématique par les acteurs de projet au stade de la conception, même celui-ci permettrait sans doute d'aboutir à un résultat plus optimal.

Ces constats plaident pour l'adoption d'un RRU. L'UVCW a donc accueilli favorablement la proposition du Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, Philippe Henry de réaliser pour le territoire de la Région wallonne un règlement régional relatif aux zones inondables. Il importe bien entendu que ce règlement soit élaboré en concertation avec les communes et que l'on tienne particulièrement compte de la réflexion menée par celles qui ont déjà entrepris de gérer la problématique au travers, par exemple, d'un RCU.

À titre d'illustration, nous vous livrons quelques expériences relatives aux techniques de gestion plus durable des eaux pluviales et qui pourraient éventuellement inspirer le contenu du règlement régional d'urbanisme voire celui d'une circulaire ou d'un code de bonne pratique.

Ces techniques dites compensatoires ont essentiellement pour objectif de réduire l'impact de l'urbanisation et l'imperméabilisation des surfaces. Pour cette partie de l'exposé, nous nous sommes référés à une récente contribution de la Commission permanente de développement territorial. Nous vous proposons d'aborder brièvement trois de ces techniques sans pour autant nous prononcer sur l'opportunité de les imposer.

Premièrement, je voudrais partager avec vous quelques réflexions concernant les citernes d'eau de pluie dont nous avons parlé juste avant. Il n'est pas rare d'entendre d'après critiques à propos de la pertinence d'équiper les bâtiments de ce type d'installation afin de retenir les eaux de pluie. À cette critique, s'ajoute la difficulté de percevoir le CVA lorsque l'eau ainsi récoltée est affectée à un usage domestique. Il est en effet certain que les

citernes d'eau de pluie ne sont efficaces face à des pluies exceptionnelles mais, comme le souligne la CPDT, elles ont un rôle appréciable lorsqu'il s'agit de précipitations modérées. Ceci a été confirmé par une expérience menée à Louvain-la-Neuve dont les conclusions confirment le rôle secondaire des citernes en ce qui concerne la résorption de l'eau lors de fortes précipitations.

Mais ceci ne doit cependant pas occulter le pouvoir de rétention des eaux de pluie qui soulage les réseaux d'assainissement à condition toutefois que cette technique soit généralisée. Par ailleurs, les gains économiques et écologiques du fait de la rationalisation de la consommation sont indéniables malgré la difficulté de perception du CVA.

Deuxièmement, une autre technique mérite de retenir notre attention, à savoir la rétention d'eau de pluie au niveau des toitures. Cette technique peut être utilisée afin de ralentir en amont les eaux de ruissellement grâce au stockage temporaire de quelques centimètres d'eau de pluie sur les toits. Ces surfaces réservoirs peuvent être pourvues de gravier pour élever leur capacité de rétention. Les toits-jardins ou toits enherbés offrent en outre une plus-value esthétique et écologique.

Les avantages de cette technique sont évidents en ce qu'elle permet un stockage immédiat et temporaire de l'eau et n'occupe pas d'espace au sol. Même si cette technique est peu efficace lorsqu'elle est isolée, elle semble avoir fait ses preuves lorsqu'elle est généralisée.

Ainsi, il a été constaté, à Aix-en-Provence, que sur un territoire de 26 hectares munis de toits verts, les débits de pointe ont été réduits de 30 à 70 %, en fonction de l'importance de la pluie.

En Suède, une vaste campagne de rénovation urbaine a été menée aux alentours de Malmö, notamment afin de réduire les inondations. Dans ce but, les autorités ont équipé la ville d'un système ouvert de gestion des eaux de tempêtes mais également de toits-verts.

D'après les résultats publiés par le *world habitat awards*, c'est au total 50 % de l'eau des toitures qui sont retenus. Cette technique permet, par ailleurs, d'allier l'utile à l'agréable puisque les autorités suédoises ont aménagé un jardin botanique de 9 000 mètres carrés sur les toits de bâtiments situés en zone urbaine.

Enfin, la dernière technique concerne le type de revêtement des voiries et des parkings. Une réelle plus-value peut être tirée des matières permettant un contact avec le sol. Les avantages de cette technique sont nombreux. On peut citer par exemple l'intégration aisée dans un milieu urbain, le piégeage des polluants par décantation, la diminution des bruits du trafic, la plus grande adhérence des

véhicules et la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement. Dans ce cadre, il serait intéressant de mettre en œuvre des projets pilotes au sein des communes afin de mesurer l'impact positif et les contraintes que ce type de techniques suppose.

En tout état de cause, il nous semble essentiel que la diffusion de bonnes pratiques soit assurée, tant entre les acteurs publics que privés. Sur ce point, l'UVC tient à affirmer qu'elle se montre totalement disponible pour aider les autorités régionales à mener à bien cette tâche.

En ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, nous ne pouvons pas aborder la problématique des inondations sans nous pencher sur cette question, et plus singulièrement, sur la question du transfert de compétence en ce qui concerne la gestion de ceux-ci. Il est indéniable qu'une gestion globale et efficace doit être mise en place et que l'application des dispositions du Code de l'eau relatives aux gestionnaires de cours d'eau doit être discutée. Bien entendu, il est souhaité qu'un soutien technique et financier soit accordé aux communes gestionnaires de cours d'eau mais aussi dans le cadre de la révision des PASH et de l'entretien des égouts. L'UVCW insiste donc sur l'importance d'entamer au plus vite ce débat et nous serons bien entendu disponibles pour participer à celui-ci.

En conclusion, les connaissances des risques de crues et d'inondations se sont nettement améliorées. Il apparaît par conséquent indispensable d'actualiser et de renforcer certains outils, voire d'en créer de nouveaux, afin de mieux tirer profit de cette évolution technologique.

Il est certain que les communes sont des acteurs-clés en la matière. Toutefois, les limites à leur action sont bien présentes. Au-delà même du soutien financier qu'elles espèrent, ce sont des informations relatives aux techniques nouvelles et de lignes directrices dont elles ont besoin.

Au demeurant, la problématique dépasse les limites communales. Une coordination régionale s'impose donc. En outre, il nous semble tout aussi essentiel que la charge de l'équipement soit équitablement supportée par les pouvoirs publics, le secteur privé et les particuliers. En tout état de cause, nous plaçons avec force pour que le régime juridique à définir s'intègre dans les outils existants en matière d'environnement et d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup Monsieur Merino. Vous avez vraiment essayé de rester dans le *timing* et c'est bien.

Je voudrais quand même, avant de donner la possibilité aux députés de vous interroger sur votre intervention, recadrer le débat en rappelant qu'ici, on

travaille clairement dans les compétences du Ministre Lutgen et c'est vrai qu'il y a des auditions par rapport au CWATUP et l'aménagement du territoire dans la salle 5 et donc, tout ce qui touche aux compétences du Ministre Henry par rapport à l'aménagement du territoire, que se soient les toitures, les citernes, *et caetera*, vont être approchées dans une autre commission. C'est leur compétence. Ici, effectivement, la gestion des cours d'eau nous concerne et cela peut être élargi puisque les compétences de M. le Ministre — s'il était là, il pourrait vous les rappeler — sont autour des bassins d'orage et autour de la gestion des cours d'eau, les entretiens des avaloirs, les espaces verts, toute la partie agricole, on peut parler des zones humides et autres, les mesures agri-environnementales, ponts, écluses, la question des boues contaminées.

Je ne sais pas si le représentant de M. le Ministre veut corriger, mais c'est dans cette direction-là que se situent les compétences. Le tout devra se gérer ensemble, mais aujourd'hui, on travaillera si possible là-dedans.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – J'avais trois questions, deux d'entre elles ne sont pas de la compétence du Ministre Lutgen. Je ne les poserai donc pas. Ma troisième question: j'ai bien entendu — et cela revient régulièrement — porte sur le problème du ruissellement. On incite les pouvoirs communaux à ne pas bétonner. Ce sont des mots que l'on entend souvent, concernant les accotements notamment. Dans un autre cadre — et je pense qu'une réflexion de fond serait nécessaire au niveau des politiques menées par la région et des recommandations — on demande aux communes, lorsqu'elles font des voiries, de faire des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite. On m'expliquera réellement comment on fait des accotements perméables accessibles aux personnes à mobilité réduite avec une chaise roulante. On va me dire qu'on peut mettre des pavés klinkers. Si on appelle ça du perméable, il n'y a pas de soucis. Mais le perméable, ce n'est pas ça, c'est un empierrement où l'eau peut partir, ce sont des accotements herbeux... Je pense que cela, on le ressent souvent. On a des gros problèmes car si on met de l'accotement empierré, on a le problème de l'entretien, surtout qu'on ne veut plus de la pulvérisation, ni de gazon, ni de béton qui causerait des inondations. Je pense qu'il y aurait besoin de consacrer plusieurs commissions conjointes à cette question. On ne peut demander de faire des accotements qui permettent un accès facile à tous et de l'autre demander de ne pas les faire pour éviter les écoulements.

Je ne reviendrai pas sur les citernes et le plan de secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci pour cet exposé.

Il est vrai que beaucoup des points que vous avez évoqués relèvent plutôt de l'urbanisme. Je ne vais pas revenir sur les différents outils que vous avez évoqués, par contre, la question qui peut se poser pour ces techniques là comme pour d'autres, c'est comment passer du fascicule de bonnes pratiques aux illustrations d'une expérience pilote à Aix-en-Provence ou ailleurs, à une généralisation? Vous avez évoqué le fait que beaucoup de ces outils sont intéressants lorsqu'ils se généralisent, quand ils prennent de l'ampleur. Et là, il y a un vrai défi. On constate que même pour de bonnes pratiques, pour l'urbanisme ou la gestion du territoire agricole de façon plus large, entre le moment où on décide que c'est une bonne pratique et le moment où il y a une vraie mise en oeuvre, il peut parfois passer bon nombres d'années.

Vous avez vous-même évoqué la question des haies, par exemple. On sait bien que les règles ont changé en trente ans, et c'est heureux. Dans la pratique, on ne peut pas encore dire qu'on a un vrai mouvement en sens inverse. Dans la pratique même, et je reviens à ma question sur le respect des règles, je pense que dans l'écrasante majorité des cas, lorsqu'il y a procès verbaux pour arrachages de haies, ils sont classés sans suite par la justice. La justice n'est pas une compétence du Ministre Lutgen, nous sommes bien d'accord, ni même encore de la Région wallonne. Donc je m'interroge sur la généralisation de techniques ou de bonnes pratiques déjà identifiées.

On vient d'évoquer les revêtements de réseaux routier, de trottoirs ou de parkings. On peut aussi parler, par exemple, de ce qu'on appelle l'amélioration des chemins agricoles, où là aussi on peut dire qu'il y a des bonnes pratiques identifiées mais où là aussi, sur le terrain, la région continue à financer un certain nombre de travaux qui ne vont pas nécessairement dans le bon sens, que ce soit pour les question qui nous occupent aujourd'hui ou la biodiversité.

Enfin, il me semble que vous n'avez pas évoqué les contrats de rivières. Or, les communes sont amenées à participer de façon plus ou moins actives aux contrats de rivières, selon les communes. Il y a souvent aussi toute une série de projets, de bonnes idées qui sont évoquées et qui, souvent, restent dans des catalogues de bonnes intentions, parce que les moyens et/ou la volonté politique ne suivent pas pour mettre en oeuvre ce qui a été identifié comme étant de bonnes suggestions pour gérer ces différentes problématiques. Il serait intéressant de vous entendre aussi à ce sujet.

Mme la Présidente. – J'aimerais ajouter une question pour compléter le tableau. J'aimerais revenir sur le travail de la Fondation rurale Wallonie et les PCDN. On parle beaucoup de cas d'inondations, mais je me rappelle avoir vécu des inondations du côté de Plombières en 2009 et c'était énorme. Celles-ci étaient liées à des plantations de maïs. Il s'agissait de coulées de boues, très néfastes pour une commune. Quel est le travail de l'Union des villes et des communes par rapport à l'information en lien avec la Fondation rurale Wallonie et les PCDN ou Agenda 21? Quel est le travail que vous proposez ou le soutien que vous donnez pour éviter ce genre d'accidents?

M. Merino, Conseiller au sein du Département de développement territorial de l'Union des villes et communes de Wallonie. – Sur la question de la généralisation des techniques, si on prend l'exemple de la Suède, ce sont les pouvoirs publics qui sont intervenus de manière assez intensive. Cette région était désertée et l'économie battait de l'aile car plus aucune entreprise ne voulait s'installer là-bas à cause des inondations. Les autorités publiques ont pris en charges la grande majorité des investissements et ont procédé à une rénovation urbaine très active, avec des subventions assez élevées. Mais il est vrai que la Suède a peut-être plus de moyens que la Wallonie. Le Suède a eu la volonté de sortir cette région du marasme économique et de l'exode urbain. Il faudrait donc une intervention publique ou inciter les particuliers et le secteur privé à investir dans ce type d'infrastructures.

Concernant la sanction, je vous entends bien. En effet, la Région wallonne n'a pas la compétence de la justice. Toutefois, et je déborde peut-être un peu sur les compétences du Ministre Henry, on envisage déjà des sanctions au niveau administratif lorsqu'il s'agit de délinquance environnementale, il pourrait être alors intéressant de réfléchir à donner des compétences à certains agents communaux — ou d'autres — concernant le respect de la législation sur les haies ou l'agriculture. C'est une question sur laquelle il faudrait se pencher. Je vous rappelle que le financement des agents est très difficile. Si on a déjà du mal à maintenir ceux pour la délinquance environnementale, il me semble difficile de le proposer pour d'autres matières.

Pour les contrats de rivières, j'ai remarqué dans l'ordre du jour que ceux-ci étaient invités. Je ne voulais pas faire de doublon. Bien entendu, les communes sont très enthousiastes à l'idée d'y participer. Je pense qu'elles pourront vous le dire. Certains contrats de rivières sont très actifs et nous contactent souvent. Par exemple, au colloque sur la délinquance environnementale, cela a toujours été fait en bonne collaboration, notamment avec ma collègue ici présente qui avait participé au colloque organisé par le contrat rivières et avait donné des conseils. Nous restons très proches des contrats rivières dans ce cadre-là.

Concernant la Fondation rurale Wallonie et les PCDN, au niveau de l'Union, c'est vrai qu'il n'y a pas une grande interaction entre-eux, mais on plaide toujours pour qu'un conseiller en environnement puisse soutenir ou parler d'Agenda 21. Déjà, il faudrait pouvoir doter toutes les communes d'un conseiller en environnement. Là aussi, les subsides ne sont pas très clairs. Le représentant du Ministre Henry au colloque de mardi dernier sur la délinquance environnementale en faisait état. Les conseillers en environnement sont extrêmement précieux au niveau des communes. Ils collaborent étroitement pour un PCDN. Il ne faut donc pas les oublier. C'est un véritable soutien.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup. Nous pouvons clore ici votre audition. Je remercie Mme Wiliquet et M. Merino.

Audition de Mme Cors, Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cors.

Mme Cors, Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie. – Je vous remercie d'avoir invité Inter-Environnement à prendre la parole sur cette thématique importante. Je vais vous proposer une série de réflexions pour essayer d'enrichir vos travaux.

Avant tout, quelques constats. Effectivement, il y a pas mal de constats qui vont concernés non pas uniquement les compétences de cette commission mais aussi celles de l'aménagement du territoire. Ce sont des constats qui vont toucher à des conditions qui nous dépassent largement: les changements climatiques. Une des conséquences de ces changements ce sont des effets sur la pluviométrie. Il est maintenant reconnu que l'ampleur des phénomènes et leur fréquence vont aller en s'aggravant. C'est une donnée avec laquelle on doit composer. Même en l'absence des inondations importantes que nous avons connues dernièrement, c'est une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre-là, cela a tout son sens de se préoccuper aujourd'hui de ces inondations.

Je me base ici sur le rapport État de l'environnement wallon 2008. Ce sont des points d'attention qui ne sont pas neufs. Cela fait plus de trois ans qu'il est reconnu que cette question de vulnérabilité en zone inondable reste un point d'attention important.

Sur le graphique projeté, vous voyez à quel point la fréquence des inondations en Europe est croissante. Les événements d'inondation sur les 15 dernières années est croissante. C'est une donnée importante. Non seulement la question du nombre,

mais aussi les dégâts occasionnés aux biens et personnes.

Cette vulnérabilité est liée à toutes les activités humaines qui se trouvent dans les zones inondées. Ici, on parle d'inondations par débordements de cours d'eau. C'est tout aussi valable pour les inondations par concentrations de ruissellements.

Le constat est le suivant : à l'appui les chiffres de l'IWEPS, les chiffres clé de l'année 2010 qui nous montrent une urbanisation croissante. C'est un des points noirs qui a déjà été cité par les interlocuteurs précédents. On continue à urbaniser avec des conséquences qui ne sont pas nécessairement mesurables à l'échelle de la Wallonie chaque fois puisque c'est parfois un projet particulier dont l'impact à l'échelle du bassin n'est pas nécessairement évaluable.

Je voudrais juste attirer votre attention sur quelques chiffres.

Entre 1995 et 2009, ce sont 13 % d'augmentation des surfaces urbanisées au détriment d'espaces agricoles, forestiers et naturels, donc d'espaces, si on schématise, *a priori*, qui ne retiennent pas les eaux, donc des espaces urbanisés qui vont être souvent des points de ruissellement au détriment d'espaces qui, eux, sont plutôt des points d'absorption.

Les chiffres sont encore plus criants en ce qui concerne le résidentiel puisque, sur la même période, c'est une augmentation de 27 %. Le chiffre global pour la Wallonie étant de 14 % du territoire qui est en surface urbanisée, pour la Belgique, on est à 20 %. Le seuil des 20 % a été dépassé cette année.

Une des thématiques qui vous concernent, c'est la longueur du réseau routier. Un réseau routier qui est, lui aussi, un point de concentration et parfois un point noir en ce qui concerne les inondations. Cette longueur du réseau routier a augmenté de 64 % en 40 ans. Ce n'est vraiment pas négligeable. Bien sûr, 40 ans, c'est aussi la période de temps sur laquelle l'automobile est devenue reine en matière de mobilité. Cette artificialisation du territoire, c'est donc à la fois les infrastructures de transport mais c'est aussi l'étalement urbain puisque les infrastructures de transport nous permettent d'avoir accès à des zones à urbaniser plus donc les deux sont intimement liés. Ce sont deux thématiques qui sont relativement importantes pour imaginer le futur, c'est-à-dire on a maintenant un réseau existant, d'ailleurs difficile à entretenir, coûteux à entretenir et un territoire qui s'est fortement urbanisé. Comparant d'ailleurs la manière dont la Wallonie et la Belgique globalement s'urbanisent par rapport à d'autres pays.

Voici une carte qui est publiée par l'Agence européenne de l'environnement et qui compare le

type d'urbanisation. Bien sûr, on n'a pas la Wallonie sur la carte, c'est le nord de la Flandre, avec Anvers à gauche de la carte et les Pays-Bas. La densité de population est à peu près la même, mais le type d'urbanisation est assez différent avec une concentration en noyaux plus importants du côté des Pays-Bas et quelque chose de plus diffus en Belgique. C'est un des facteurs qui peut expliquer que, dans certains cas, les inondations sont connues chez nous et pas nécessairement en Hollande. Globalement, c'est sûr, on n'a pas non plus les mêmes reliefs, c'est évident. Il faut comparer ce qui est comparable, je suis d'accord avec vous. Il se fait que la densification des noyaux est quand même une des thématiques qu'Inter-Environnement défend.

Pour passer plus concrètement à la thématique d'aujourd'hui, comment réagir ? Il y a de l'existant, il y a des constats et il y a le futur qui nous annonce encore des pluies importantes, des concentrations importantes. Il y a des outils qui existent. Je crois qu'il faut souligner la qualité et notamment la transversalité d'un outil qui est le plan PLUIES. Cette transversalité nous apparaît vraiment essentielle. Maintenant, j'entends M. Dewil qui parle déjà d'adapter ce plan PLUIES assez prochainement. On aimerait finalement en voir l'évaluation, donc il y a 30 mesures plus deux mesures ajoutées ensuite qui font partie de ce plan, qui sont les actions de ce plan. Ces mesures ont-elles permis d'atteindre les objectifs ? De quelle manière ? Je suppose que si on a décidé d'abandonner certaines mesures, c'est qu'elles ont soit fini leur action et qu'on est satisfait des résultats, soit elles se sont montrées inopérantes. Mais cette évaluation me semble un point important à être partagé non pas uniquement avec le gouvernement, mais avec l'ensemble de la société civile. Quelles mesures nouvelles doivent maintenant être prises ? Certaines mesures doivent-elles être renforcées ? Le bilan général, c'est quelque chose qui est aussi attendu de notre part.

Par ailleurs, les cartes d'aléas d'inondations sont des outils précieux, il faut pouvoir les utiliser notamment en matière de décision. Une recommandation d'Inter-Environnement serait effectivement, c'est un peu extrême, d'interdire les nouvelles constructions dans les zones d'aléas moyens à élevés. Cela nous paraît important d'avoir un outil, d'aller jusqu'au bout de cet outil. On a identifié les zones dans lesquelles les dommages et donc finalement, les coûts pour la société sont importants. On les supporte déjà pour tout ce qui existe déjà comme constructions dans ces zones. La suggestion d'Inter-Environnement, c'est de ne pas ajouter des coûts en construisant en plus dans ces zones rouges et oranges, mais de limiter là où on peut le faire.

On a parlé des cartes de dommages qui sont à usage de gestionnaires essentiellement pour la crise au moment où elle se produit. Notre proposition serait de les produire publiquement, ces cartes de

dommages parce qu'on a vu, lors de l'épisode de crues importantes de novembre dernier, qu'il y avait une méconnaissance. Donc, aussi bien la carte d'aléas n'était pas connue ou certains citoyens en tout cas, n'en avait pas connaissance. La carte des risques et dommages est peut-être aussi un outil pour attirer l'attention que ce n'est pas juste une zone où potentiellement, il y a un retour de crues, c'est réellement des dégâts. Je pense que c'est peut-être plus parlant quand on parle de dégâts.

En-dehors de ces compétences, il me semble important malgré tout d'utiliser les outils à notre disposition, à savoir le CWATUP. Le CWATUP dont l'évaluation est programmée, il y a des travaux en cours, comme vous l'avez souligné.

Pour ce CWATUP, il y a un principe assez important, c'est l'utilisation parcimonieuse du sol qui, jusqu'alors, n'a pas encore vraiment montré de résultats concrets puisqu'on continue à pas mal utiliser les terres qui sont à notre disposition. Il nous semble important de rendre concret ce principe en donnant une série de priorités notamment la reconversion des sites existants. On va utiliser les sites qui sont à notre disposition au lieu d'aller utiliser des terres agricoles, forestières, zones vertes, donc comme les données de l'état de l'environnement wallon le montrent, avec la revitalisation des centres urbains. Si la carte des Pays-Bas avec les noyaux urbains nous montrent la densité des Pays-Bas et leur manière de gérer de manière dense leurs centres villes et leurs centres villageois, cela nous paraît important, nous aussi, pour des questions de mobilité également, d'avoir à rénover et revitaliser ces centres de vie.

Important en ce qui concerne la gestion des inondations et des cours d'eau, c'est la création de zones d'expansion de crues. Il y a beaucoup de projets qui vont dans ce sens-là. Au-delà de ces zones, globalement, les zones humides, donc la création ou la restauration de zones humides est un des objectifs qui devrait être prioritaire, pour plusieurs raisons et cela rencontrera d'ailleurs des objectifs non seulement de gestion d'inondations et aussi des objectifs de conservation de la nature et de biodiversité ainsi que des objectifs de restauration des milieux naturels type géo-hydromorphologique des cours d'eau.

Une question que nous nous posons, c'est la cohérence des différentes mesures prises, notamment en ce qui concerne le drainage des fonds de vallée qui, aujourd'hui, sont des mesures à l'œuvre encore, alors que, par ailleurs, on crée des zones de rétention d'eau. Il faut vraiment se poser la question. On ne dit pas qu'il ne faut pas le faire à certains endroits, mais se poser la question de la cohérence des actions qui sont prises d'un côté où on paie pour faire quelque chose et de l'autre, on paie de nouveau pour faire quelque chose qui va peut-être en sens inverse. Donc, raisonner les actions qui

sont prises et les évaluer. Comme le disait M. Dewil, parfois, le temps d'étudier au cas par cas plutôt que d'avoir à rattraper les erreurs du passé, 20 ans plus tard.

Il y a quelques carences qui avaient été identifiées en 2006-2007 dans l'état de l'environnement wallon et je voudrais juste les lire de manière à ce que les réponses qui sont déjà données puissent être données et peut-être là où les réponses ne sont pas données, vos travaux puissent faire évoluer les choses.

Que disait l'état de l'environnement wallon ? On parlait :

- d'un manque de centralisation des données pour les réseaux de mesures, notamment, avec des données des différents services du SPW et de l'Institut royal météorologique ;
- d'absence de quantification des impacts économiques, sociaux et environnementaux des inondations ;
- de faibles participations citoyennes — et là, c'est évidemment un des sujets qui nous tient à cœur. Peut-être que les réactions citoyennes, lors des dernières inondations, en sont la preuve. Peut-être que, alors qu'on veut aussi, d'une certaine manière, dans les plans de gestion de crise, apprendre aux citoyens, ceux qui sont implantés dans les zones à aléas d'inondation, à vivre avec l'inondation et avoir les bons gestes et les bons réflexes de sauvegarde des personnes et des biens. Donc, la participation citoyenne, il y a probablement quelque chose à faire dans les années à venir sur ce thème-là ;
- d'un cloisonnement des compétences. On a vu, dans les exposés précédents, qu'il y a beaucoup de liens qui sont faits entre les différents services qui s'occupent l'un et l'autre de thématiques particulières. Je pense donc qu'il y a là des avancées ;
- du manque de moyens financiers. Là aussi, il y a déjà eu quelques réponses en matière de moyens financiers, donc des moyens existent et sont justement utilisés.

Peut-être bien que pas mal de réponses sont déjà données, mais reste que l'état de l'environnement identifie aussi des mesures complémentaires à prendre et je voudrais souligner qu'on faisait référence à l'unicité de la gestion de l'eau et qu'en ces matières-là, il y a peut-être encore du travail à faire. La gestion de l'eau, au sein du service public de Wallonie est assez écartelée entre différents services. C'est un constat, maintenant, il faudra peut-être tirer le bilan du côté positif que cela peut peut-être générer du côté négatif.

Il y a beaucoup de secteurs d'activités qui sont concernés par les inondations et, la difficulté — et peut-être vos recommandations aideront à aller dans ce sens — c'est le fait de l'intégrer de manière

effective, cette gestion transversale de tous les services et l'instauration d'une véritable culture de risques au sein de la société et, l'intérêt d'assurer une participation citoyenne importante.

Quelque chose qui est assez essentiel et qui n'a peut-être pas encore eu beaucoup cours, c'est l'évaluation coût-bénéfice des actions entreprises, peut-être qu'une évaluation coût-bénéfice de certaines actions du plan PLUIES serait la bienvenue.

Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Merci Madame Cors. Je m'adresse aux parlementaires pour leur proposer de poser leurs questions.

Comme je ne vois pas que quelqu'un veuille intervenir, je voudrais bien revenir vers vous, Madame Cors, avec deux ou trois questions.

Vous avez parlé des zones humides et éventuellement la posture d'Interenvironnement Wallonie de ne pas y construire. Que pensez-vous aussi d'un système de compensation, tel qu'il existe en Allemagne? Là, on prend une valeur de biodiversité, une valeur ici de zones humides à la nature, et on doit la rendre. Cela pourrait être une autre manière de gérer.

Deuxièmement, quel rôle pourrait jouer le gestionnaire des zonings industriels des sites urbanisés rendus imperméables? Quelle devrait être une agriculture limitant les coulées de boues — j'en ai parlé tout à l'heure avec le cas de Plombière? Avez-vous une idée là-dessus?

On parle souvent de renaturer des cours d'eau. Y a-t-il des moyens à trouver par rapport à ces travaux puisque c'est souvent une question de coût? Je pense qu'il y a peut-être moyen de réfléchir aux bénéfices économiques, touristiques par rapport à des communes qui se lanceraient là-dedans ou peut-être un contrat de rivière qui travaillerait cela avec toutes les communes le long de celle-ci. Parce qu'il n'y a pas que des désavantages de remettre la nature dans son état initial, il y a aussi des avantages, en tout cas en ruralité, me semble-t-il.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – C'est une question en fait qui peut s'adresser à tout le monde, mais je trouve que, quelque part, vous l'avez bien introduite, à un moment donné de votre exposé.

Par rapport à l'intégration de différentes politiques, qui parfois peuvent être, on l'a évoqué,

contradictoires. M. Binon parlait des accotements pour PMR par rapport à la perméabilité, *et caetera*.

On a un plan PLUIES qui concerne les inondations, le ruissellement, *et caetera*, et puis il y a la dimensions biodiversité et puis, il y a la dimension agricole, donc plus particulièrement peut-être les mesures agri-environnementales, puis il y a les travaux publics. En fait, on sent bien que, de différentes façons, il peut y avoir une vraie synergie entre ces différentes politiques et des actions qui sont doublement, triplement, quadruplement gagnantes, mais on est souvent dans des politiques, dans des administrations, dans des budgets séparés. Comment, structurellement, avoir des effets renforcés et pouvoir, y compris budgétairement peut-être, pouvoir créer ces synergies entre les différentes politiques qui peuvent avoir des effets positifs cumulés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cors.

Mme Cors, Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie. –

À propos du principe de compensation, il peut être, selon nous, utilisé, mais cela ne doit pas être quelque chose qui doit être pensé à l'amont. Donc, c'est plutôt dans le cas réellement où l'intérêt collectif — je pense qu'il faut réfléchir aussi en termes d'intérêt collectif — veut qu'une zone naturelle, par exemple, soit urbanisée. On peut alors réfléchir en termes de compensation et cela peut donner des résultats intéressants. Je pense par exemple à ce qui s'est passé avec le port d'Anvers, la création d'un nouveau dock, l'important déploiement du port, la récréation de milliers d'hectares de zone naturelle avec un bénéfice important quand les tailles sont aussi importantes.

Maintenant, en matière de gestion de l'eau, ce n'est pas si facile évidemment d'avoir juste à imaginer qu'on peut changer l'endroit, parce que le lit reste le lit majeur. C'est quelque chose à envisager réellement à tête froide, en ne faisant pas abstraction de la possibilité que la compensation ne puisse pas être utilisée. C'est un dispositif peut-être à utiliser en bout de course, quand réellement il n'y a pas moyen de faire autrement.

De toute façon, un milieu naturel, on ne peut pas le recréer de toute pièce, il ne peut pas être fonctionnel de toute pièce. Les cours d'eau sont certainement les meilleurs exemples. On a aujourd'hui des masses d'eau qui sont, dans certains cas, en mauvais état. Il ne suffit pas d'améliorer la qualité de l'eau pour que la rivière soit de nouveau en bon état écologique. Là, je pense que tous les gestionnaires de cours d'eau savent que le milieu, une fois perturbé, ne retrouve pas nécessairement un équilibre, tel que les objectifs à atteindre le souhaitent.

En matière de gestion, tant les gestionnaires de milieu déjà urbanisés que des gestionnaires de milieux ruraux ont effectivement des atouts à tirer de la gestion de l'eau. Un exemple très récent que j'ai en tête: dans les plans de gestion pour les bassins hydrographiques, dans le cadre de la directive cadre, des villes comme Bruxelles — qui est quand même une ville de grande taille — misent aussi sur la qualité de l'eau comme fil conducteur, comme lieu aussi de débat avec les citoyens, comme lieu d'appropriation de l'eau dans la ville. On est en pleine enquête publique sur ces plans de gestion de l'eau à Bruxelles. Je vous invite à y aller jeter un petit coup d'œil. Il y a plusieurs actions qui visent à la présence de l'eau dans la ville. Il peut y avoir une forme de créativité aussi et un déploiement effectivement touristique autour des lieux d'eau. La présence d'eau dans la ville et dans les villages est un vrai plus.

Globalement, les questions de renaturation ne sont pas écartées de ces revitalisations urbaines. Même si on est dans l'urbain, il y a des places aussi, même dans des espaces réduits, pour quelque chose qui soit écosystémique. Je vais dire vraiment un développement d'un écosystème au sein de quelque chose qui pouvait, même au départ, avoir été complètement urbanisé, complètement bétonné.

Des expériences de ce type-là, notamment quand elles sont menées avec les habitants du quartier, avec leur volonté au départ, avant même de construire le projet, tout en demandant la motivation des gens qui sont autour de cette zone, peuvent vraiment être une dynamique intéressante. Une fois qu'on a discuté ensemble de ce qu'on voulait faire de telle zone, de telle rivière, de tel lieu, on est prêt aussi pour discuter d'autres choses de la vie publique. C'est parfois un élément enclencheur, d'autant plus dans les zones où il y a déjà eu des problèmes avec la rivière.

(Réaction de Mme la Présidente)

Pas directement, peut-être pourrais-je les faire passer plus tard.

La question de l'agriculture et du rôle effectivement important des gestionnaires de l'ensemble d'un territoire très vaste des agriculteurs, c'est là aussi briser les écoulements. Globalement, installer des bandes enherbées, mais pas uniquement le long des morceaux de parcelle. Parfois cela peut être en milieu de parcelle, dans les cas où il y a une concentration de ruissellement. Cela, je pense que le projet Erruissol donne des éléments très concrets pour cette gestion-là. C'est la couverture du sol aussi, des sols nus, c'est quelque chose qui n'existe pas dans la nature et c'est quelque chose qui est utile au moment où on veut cultiver le sol, mais à minimiser évidemment quand il s'agit de moments de l'année où des pluies importantes peuvent tomber. Il y a pas mal de techniques qui permettent

aussi de ne pas labourer et qui permettent alors d'avoir un sol peut-être qui est plus prêt dans certains cas à recevoir directement les eaux et à les infiltrer. Mais comme on l'a vu dans certains épisodes de pluies, pas nécessairement abondantes, mais qui vont saturer le sol, là, n'importe quel type de sol aura tendance à laisser s'écouler l'eau en surface. Ceci dit, un sol forestier ne connaît pas d'inondation. Au moment, là où la pluie tombe en forêt, il est rare qu'elle soit à la surface. Évidemment, en fond de cuvette, il y a des concentrations, il y a des ornières avec de l'eau, quand le sol est tassé. Il y a un problème de tassement de sol et donc un problème général de matières organiques dans les sols cultivés aujourd'hui.

La structure du sol n'est plus tout à fait à même et on arrive donc plus vite à des événements de saturation parce que le sol est devenu compact, minéral et pas aéré, organique. C'est une vraie problématique de gestion durable des sols qu'il va falloir prendre à bras-le-corps.

Il y a des directives qui vont aller dans ce sens-là. C'est un dossier vraiment important pour le futur.

Des synergies entre différentes politiques? Oui, se donner des objectifs à long terme. Cela, je pense que c'est quelque chose d'indispensable. Pour avoir des synergies entre les différentes politiques et essayer de faire s'intégrer des domaines qui peuvent être parfois cloisonnés simplement parce que les disciplines ne sont pas les mêmes, il est important que la Wallonie se dote d'une stratégie régionale de développement durable. Ce dont on parle ici, c'est le développement durable aussi. C'est aussi à la fois concilier nos activités avec le respect des composantes sociales et environnementales.

Pour moi, un plan faitier de type stratégie régionale permettrait peut-être alors d'articuler différentes politiques, l'une avec l'autre.

Mme la Présidente. – Merci, Madame Cors. Je pense qu'il n'y a plus de question par rapport à votre intervention. Je vous remercie.

Audition de M. Colin, Coordinateur du Contrat de rivière de la Dendre

Audition de Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne

Audition de M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne

Mme la Présidente. – La parole est à M. Colin.

M. Colin, Coordinateur du Contrat de rivière de la Dendre. – Pour ma part, je vais surtout insister sur le rôle qu'a pu avoir le contrat de rivière Dendre en

tant que structure de gestion locale au moment des évènements d'inondation du mois de novembre et ce qu'il peut apporter dans les solutions dans la lutte contre les inondations.

Tout d'abord, je pense qu'il est important de rappeler qu'un contrat de rivière agit essentiellement par la concertation, la sensibilisation et la prévention. L'objectif est de rassembler tous les acteurs concernés par la gestion afin de définir et mettre en œuvre des actions concrètes qui visent à protéger et valoriser les cours d'eau et leurs abords.

Il est important aussi de rappeler que le contrat de rivière Dendre a été tout nouvellement relancé.

Ainsi, la cellule de coordination est active depuis le mois de novembre et est arrivée juste au moment des inondations.

Voici une carte qui représente l'ensemble de la partie wallonne du bassin hydrographique de la Dendre, avec représentées en rose, les communes pour lesquelles les inondations de mi-novembre ont été reconnues comme calamité naturelle. On a beaucoup parlé de Deux-Acres et de Lessines, mais cela montre bien que l'ensemble du bassin a été touché. Cela a déjà été dit précédemment d'ailleurs, même si Deux-Acres reste malgré tout le gros point noir du bassin versant.

Comme déjà mentionné, le contrat de rivière Dendre, tout nouvellement relancé, la première chose à faire a été de rencontrer et de visiter toutes les communes du bassin. Cela a permis déjà de se rendre compte de l'ampleur des dégâts et des évènements, mais également de répertorier ce qui existait déjà en matière de lutte contre les inondations, de se rendre compte également des attentes des communes. On a pu également participer à des réunions de *debriefing* post-inondations, notamment sur la Commune de Lessines, d'organiser et de participer à des réunions de concertations, souvent à l'échelle d'une commune, mettant autour de la table commune et gestionnaires de cours d'eau.

Après avoir rencontré toutes ces communes, le contrat de rivière Dendre a organisé une séance d'information, genre de table ronde, destinée aux communes, mettant autour de la table tous les gestionnaires de cours d'eau et organismes compétents en matière de lutte contre les inondations. Il y était présenté différents moyens de lutte à destination des communes. Cela a également permis de présenter et mettre en valeur différentes réalisations concrètes ou différents moyens de lutte qui sont déjà utilisés par certaines communes.

Suite à cette réunion, il en est ressorti une nécessité et une volonté de gestion du problème à l'échelle du bassin. Certaines études ont vu le jour. Certaines communes ont demandé au service

technique de la Province du Hainaut de réaliser quelques études, souvent sur des petits bassins, à l'échelle d'une commune.

Suite aux inondations, la Région wallonne a mis au point un formulaire d'enquête. Il était demandé aux contrats de rivière de jouer un rôle d'encadrement des communes et, si besoin et sur demande des communes, de fournir une aide au remplissage des documents.

Comme cela a déjà été beaucoup question auparavant et comme M. Lambot l'a déjà signalé aussi, plus de 75 % du territoire du bassin de la Dendre sont essentiellement destinés à l'agriculture, en particulier plus de 50 % des sols sont occupés par des terres cultivées. Un des problèmes majeurs du bassin est d'ailleurs le problème d'érosion et de perte en sol sur ces sols agricoles.

Comme cela a déjà été mentionné par pas mal de personnes aujourd'hui, le monde agricole a vraiment un rôle à jouer et doit être mis aussi autour de table. Là, je pense que le contrat de rivière Dendre a justement un rôle important à jouer dans la sensibilisation agricole et doit essayer d'aller vers des techniques agricoles qui permettent une meilleure infiltration de l'eau.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Colin.

La logique voudrait, si vous le voulez bien, que je demande aux personnes qui sont les représentants du contrat de rivière de la Senne de faire suivre leur exposé, parce qu'en dehors de la spécificité par rapport aux problèmes à Lessines et ceux de Tubize, il y a certainement une différence, entre autre l'engagement de quelqu'un le lendemain des crues. Mais je pense qu'il y a certainement des questions qui seront parallèles.

La parole est à Mme De Jonghe.

Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, nous allons vous présenter un exposé un peu plus «de terrain» sur le contrat de rivière de la Senne. Il s'agira de broser rapidement ce qu'est le contrat de rivière Senne, les inondations que nous avons vécues récemment sur le bassin de la Senne et les actions mises en place par rapport à ces inondations. Ce sera un peu plus une approche de terrain en prenant un exemple concret sur une commune du bassin de la Senne.

Un contrat de rivière, évidemment, c'est la concertation de nombreux acteurs de terrain.

Vous voyez notre bassin hydrographique sur la Wallonie, en rose. Nous avons une situation particulière. Toutes les communes concernées par le bassin hydrographique sont assez étalées. Vous avez des communes qui sont traversées par la rivière

Senne, qui commence sur la gauche de la carte, à Soignies, et qui va traverser les trois régions de la Belgique. C'est assez rare pour un cours d'eau, c'est donc une situation très particulière.

On a également un bassin hydrographique qui est coupé en deux par le passage du Canal Charleroi-Bruxelles, qui est en rouge sur le plan, et qui a fait en sorte que l'unité du bassin hydrographique, pour les différentes communes de ce bassin, était difficile à concevoir. Le contrat de rivière Senne, pour se mettre en œuvre, a eu cette difficulté de vraiment mettre en avant l'unité de bassin, avec un territoire assez fracturé au niveau des faits.

Il y a aussi les deux provinces qui sont concernées par notre contrat de rivière, par notre bassin hydrographique — la Province de Hainaut et la Province de Brabant wallon —, ce qui complexifie les intervenants.

Par rapport à la problématique des inondations de Tubize, vous verrez que, sur cette carte, Tubize est vraiment situé dans le goulot de tous les cours d'eau du bassin hydrographique. Tubize est vraiment un endroit particulier du bassin au niveau hydrologique. Tous les gros cours d'eau du bassin arrivent ensemble au niveau de Tubize pour sortir du bassin hydrographique de la Senne en Région wallonne et arriver en Région flamande. Tubize a vraiment une situation particulière sur le bassin, ce qui peut notamment expliquer les inondations qu'ils ont vécu dans le centre de Tubize.

Concernant nos partenaires, il y a la Région wallonne, les deux provinces que j'ai citées, et il y a les 19 communes qui font partie du contrat rivière Senne; une n'a pas encore souhaité rejoindre le projet. On a quatre intercommunales, au moins 30 associations — il y en a un peu plus maintenant — et quelques entreprises qui suivent le projet. Il y a un financement volontaire des trois premiers acteurs, de la Région wallonne, des deux provinces et des communes.

On a six personnes employées pour l'instant au sein de la cellule de coordination, certains à temps partiel. Le bassin a vraiment vécu des gros événements d'inondations ces dernières années : celles reprises sur l'écran mais aussi en 1995 et 2009. Je me rends compte que j'ai oublié quelques événements. Voilà une image que vous avez dû voir un peu partout : Tubize sous eaux le 13 novembre 2010. C'est très impressionnant, nous sommes là au centre ville. Il faut comprendre que c'est une situation très particulière.

Tubize a été fortement touché, Rebecq aussi, mais toutes les communes du bassin ont été touchées par des événements d'inondations. Ce sont les points rouges sur le plan. Vous voyez que cela concernait l'ensemble du bassin hydrographique. Les inondations ont débuté en tête de bassin, au

début des cours d'eau, à des endroits où, habituellement, on n'avait pas de souci. On en a eu un peu partout dans le bassin au mois de novembre.

En chiffres, ce sont des évaluations donc ce n'est pas vraiment précis. Vous voyez qu'il y a quand même plus de 3000 habitations qui ont été touchées sur le bassin de la Senne, les plus touchées étant les communes de Rebecq et de Tubize, qui étaient traversées, dans le centre, par des gros cours d'eau, avec plus de 1000 habitations des deux côtés. C'est un phénomène qui s'est retrouvé dans toutes nos communes, ou presque. Quelques communes ont été épargnées, mais qui n'ont pratiquement pas de cours d'eau chez nous.

M. Dewil en a parlé, nous avons eu un événement exceptionnel, c'est le débordement du Canal Charleroi-Bruxelles, à Ronquières, Ittre et Clabecq. Ce n'était jamais arrivé. Quelques jours après les inondations de novembre, un de ses biefs de l'ancien canal de Charleroi-Bruxelles s'est rompu, donc en déversant toute son eau dans la Sennette, qui est un cours d'eau juste à côté du bief. C'est aussi un événement très important. On voulait rappeler l'importance du ruissellement des terres pendant ces événements d'inondations parce qu'à la fois les cours d'eau ont débordé, mais on a vu un gros apport d'eau venant des terres environnantes par ruissellement.

En matière de lutte contre les inondations, voilà encore une photo parlante du centre de Tubize. Qu'est-ce que le contrat de rivière a fait? Nous avons directement apporté notre soutien aux communes sinistrées en participant, même sur le terrain, aux permanences pour aider la population et en organisant des réunions de suivi avec les gens sur le terrain. Nous avons également participé physiquement. La cellule de coordination est allée nettoyer dans certaines communes qui avaient besoin de bras. On est donc aussi allés sur le terrain pour un aspect pratique des choses.

Le plus important, c'est que l'on a pu organiser directement, le 3 décembre, une réunion de plateforme inondations, avec tous les gestionnaires des cours d'eau du bassin de la Senne, toutes les communes, les provinces. Tout le monde y était représenté dont la DGO2, le gestionnaire du canal. Tout le monde était réuni, M. Dewil était là aussi pour faire le point sur ce qui s'était passé : comment on pouvait expliquer ce qui s'était passé sur le bassin de la Senne, avec les éléments qu'on avait à ce moment-là. On a eu la proposition, de cette plateforme inondations, que la cellule de coordination du contrat de rivière puisse servir de *task force* pour différentes missions qui sont, tout d'abord, d'arriver à centraliser les données, soit tout ce qui est études hydrauliques qui ont été réalisées jusqu'ici sur le bassin de la Senne. Il en existe de nombreuses, mais faites par des intervenants différents, dont on n'a pas l'information globale. Il a

aussi été proposé d'engager un éco-cantonnier parce que, dans notre situation, les communes nous faisaient part du fait qu'il n'était pas facile d'entretenir des cours d'eau de troisième catégorie. Ici, le contrat de rivière Senne peut se permettre, pour l'instant, d'avoir un éco-cantonnier à mettre à disposition des communes, qui est là pour les aider à l'entretien des cours d'eau et à repérer des zones de rétention d'eau potentielles à l'échelle communale. Il ne se substitue pas du tout au rôle du gestionnaire de cours d'eau, mais il vient là en appui au gestionnaire de cours d'eau de troisième catégorie pour arriver à des résultats. Il a aussi été décidé que le contrat de rivière Senne puisse coordonner et faire appel à des bureaux d'étude pour avoir une étude globale du bassin hydrographique de la Senne, pour avoir une étude à échelle du bassin pour voir où étaient les possibilités de bassin de rétention sur le bassin de la Senne, pour ne pas chacun travailler dans son coin comme cela se fait d'habitude. Il y a également l'idée de travailler au niveau de sous-sous-bassins hydrographiques, donc en rassemblant quelques communes concernées par un même cours d'eau et voir qui peut faire quoi comme aménagements chez soi. Il y aura une réelle concertation sur le terrain sur les futurs aménagements qui seront pensés. Donc, avoir une réelle concertation de tout le bassin hydrographique, mais aussi par sous-sous-bassin pour être vraiment le plus pertinent possible sur le terrain.

La cellule de coordination a apporté et apporte encore son aide pour tout ce qui est le remplissage de l'enquête inondations, qui a été demandée par le SPW. Nous avons donc aidé les communes les plus touchées — Rebecq et Tubize — à remplir leurs formulaires, parce que c'est un travail vraiment très conséquent, il faut être très précis. Nous avons aussi encadré les autres communes, mais qui avaient moins besoin d'aide pour les remplir. On fait le suivi de cette enquête inondations, cela avance bien.

De façon générale, le contrat de rivière, via sa *newsletter*, via différents canaux de communication, fait la sensibilisation par rapport à tout ce qui est inondations, par rapport aux bonnes pratiques à mettre en place pour éviter les inondations. J'ai oublié de le mentionner sur le *slide*, mais nous avons un groupe de travail agriculture qui, depuis plusieurs années, fonctionne et informe les agriculteurs sur différentes thématiques, tout ce qui est bonnes pratiques par rapport au ruissellement de terre. Tous ces aspects inondations par rapport au milieu agricole sont abordés. On travaille sur plusieurs plans, de façon permanente aussi.

Je vais maintenant passer la parole à M. Fayt, qui va plus vous parler d'un cas pratique, pour mieux vous rendre compte de ce que représente la mise en œuvre de tous ces bassins d'orage et autres zones de rétention sur le terrain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fayt.

M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, ce petit plan consiste tout simplement à vous montrer — comme l'a bien dit Mme De Jonghe — qu'au niveau du goulot de Tubize, deux communes importantes ont eu des problèmes: Tubize et Rebecq. Vous avez vu tantôt qu'il y avait eu 1100 maisons à Rebecq — ce qui représente environ une maison sur quatre — qui ont été inondées.

Ensuite, vous voyez le canal, qui est en rouge, et tout au-dessus, une rivière importante qui arrive directement dans le canal, c'est le Hain. Vous voyez, tout en-dessous, une autre rivière, c'est l'ancien Canal Charleroi-Bruxelles, qui vient se jeter dans le canal, ainsi que la Samme, qui reprend également la Thines qui nous vient de Nivelles.

Ce qui va nous intéresser ici, c'est le petit cours d'eau qui se trouve juste au milieu, juste au-dessus de Ittre. Comme vous le voyez, ce petit cours d'eau ne se jette pas dans le canal, mais se jette dans la Sennette. La Sennette est à peu près parallèle au Canal Charleroi-Bruxelles. Ce qui est important, c'est qu'elle se jette dans la Senne après Tubize.

Voici un exemple des inondations dans le centre d'Ittre, par le Ry ternel. C'était le 13 novembre 2010. Ittre a été la toute première commune touchée par les inondations le 13 novembre, tout simplement parce que c'est une commune qui se trouve en tête d'amont. Si on reprend le Ry ternel tout au-dessus, vous voyez que cette rivière prend sa source à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, donc Braine-L'Alleud, passe en-dessous de l'autoroute de Bruxelles-Paris, ce qui est très important parce que nous avons là une masse d'eau importante qui nous vient dans le petit ruisseau à ce moment-là, masse d'eau qui provient de l'autoroute, qui est une zone imperméable très importante.

Suite aux inondations récurrentes qu'il y a eues, la Province du Brabant wallon a créé un bassin d'orage à Haut-Ittre. Comme vous pouvez le voir sur ces photos, ce bassin d'orage est quand même fort envasé. C'est un peu le problème, c'est qu'il y a un manque de suivi dans l'entretien. Pour bien vous le dire également, c'est que le Ry ternel est un ruisseau provincial, puisqu'il passe sur plusieurs communes. Il n'y a que quelques petits ruisseaux communaux sur Ittre.

Après ce bassin d'orage qui retient surtout les eaux de l'autoroute, toute l'eau arrive au centre d'Ittre. Il faut également savoir qu'avant d'arriver à Ittre, il y a eu des écoulements de boues assez importants venant du plateau brabançon. Il y a également eu un curage de la rivière qui a été effectué au mois de mai-juin. Nous attirons votre attention sur le fait que le 11 juillet de cette année

2010 et le 14 juillet 2010, le centre de Ittre a été complètement inondé suite à ce curage. Curer en amont n'est pas toujours la meilleure des solutions, il vaut mieux commencer par l'aval et remonter. Que s'est-il passé? Quand le ruisseau arrive dans le centre d'Ittre, il y a des grilles de protection pour essayer d'empêcher que les déchets rentrent dans un pertuis. Dans ce pertuis, cette grille, via les branches, les feuilles et plein de déchets, a été bouchée et les eaux sont passées au-dessus de cette grille. L'eau est arrivée à très grande vitesse vers le centre d'Ittre et là, nous avons eu ce problème d'inondation deux fois de suite. Vous voyez également le pertuis, qui traverse tout le centre d'Ittre, qui est partiellement bouché. Nous avons fait une endoscopie de ce pertuis, qui est toujours provincial, parce que tout cela revient au niveau de la province. On arrive à peu près à 30% de détritux au milieu du Ry ternel. Ce pertuis est calculé pour pouvoir prendre dix mètres cube par seconde. Quand on calcule la possibilité actuelle, nous sommes à peine à six mètres cube.

Ensuite, le Ry ternel passe en-dessous du canal par un autre pertuis et arrive dans la Sennette. La Sennette est un cours d'eau de première catégorie, géré donc par la Région wallonne.

On peut constater, en remontant la Sennette, qu'il y a des zones qui pourraient servir de bassins de rétention. On vous en montre une ici, juste avant le canal, juste avant l'écluse 5 d'Ittre, et une autre très importante au niveau de Ronquières. Là, ce sont des zones qui pourraient servir également de bassins de retenue. Je pense que c'est très important de tenir compte de ces zones, parce que moins la Sennette va apporter d'eau en amont, plus l'eau de la Senne pourra s'évacuer.

La gestion du bassin de la Senne ne doit pas se limiter uniquement sur Soignies, Rebecq et Tubize, mais doit également empêcher à sur cours d'eau qu'il y ait une masse d'eau trop importante qui arrive après Tubize, afin de permettre l'écoulement.

Ce qu'on a fait avec l'éco-cantonnier. La première mission qu'on a donnée à l'écocantonnier, c'est de faire un petit peu le tour de tous les cours d'eau communaux à Ittre. Vous voyez tous les points qu'on rencontre là? Ce sont des points qui pourraient servir de petits bassins de rétention d'eau sur les cours d'eau communaux. Si vous regardez, il y en a à peu près neuf. Si on fait neuf points, si on fait tout, on est à peu près entre 30 000 et 40 000 mètres cubes d'eau qu'on pourrait retenir sur la commune.

C'est très important, parce que beaucoup de gens maintenant, avec les inondations à répétition, se rendent compte qu'on doit absolument essayer de tenir l'eau le plus possible en amont par des petites retenues.

Si vous savez tous que les petits ruisseaux font les grandes rivières, je pense que beaucoup de petites mesures empêcheront les inondations.

Ici, un autre problème, c'est le rôle du canal Charleroi-Bruxelles. Ce canal Charleroi-Bruxelles, il a joué un rôle très important au cours de ces inondations, surtout en retenant l'eau, mais vous devez savoir, tantôt, je vous le disais, il y a le Hain qui vient dedans, il y a la Samme, il y a l'ancien canal, ce qui représente quand même une quantité d'eau importante. Ce canal a retenu entre 600 000 et 800 000 mètres cubes d'eau pendant les inondations, avec aussi d'autres différents problèmes qui ont fait qu'il a débordé. Il a débordé à un point bien précis sur Ittre et malheureusement un peu en aval des papeteries de Virginal. Là, nous avons risqué un très gros problème, peut-être même avec mort d'homme.

Que s'est-il passé? Le canal, l'ancien canal bief 28, est en-dessous du nouveau canal. L'eau, par vases communicants, est arrivée dans le bief 28, s'est déversée dans la Sennette juste avant les papeteries. L'eau a monté dans la Sennette, a inondé complètement les papeteries de Virginal qui est quand même une entreprise de 400 ouvriers, qui a dû arrêter pendant une semaine toute sa production parce que tous les moteurs étaient complètement noyés. Elle a été sauvée grâce à la présence d'esprit d'un ouvrier qui a su débrancher les 15000 volts, sinon nous aurions pu avoir de gros problèmes au niveau du personnel.

L'estimation des dégâts, à ce moment-là, est d'environ 940 000 euros, rien que pour la papeterie.

Un autre problème, c'est que nous avons l'ancien canal Charleroi-Bruxelles. Ce canal, ce bief 29, sert de bassin de rétention d'eau lorsqu'il y a des montées d'eau. Pourquoi? Parce qu'il joue le rôle de vase communicant aussi avec le nouveau canal. Que s'est-il passé? Comme vous le voyez, le chemin de halage, en-dessous, il y a la Sennette. La Sennette a érodé. Il y a eu des problèmes de vétusté aussi au niveau du canal. On aurait presque dit, si vous allez sur place, qu'on a lancé une bombe. Toute la digue du canal s'est complètement éclatée. En moins d'une heure, tout ce bief qui représente environ 75 000 mètres cubes s'est retrouvé dans la Sennette.

Les solutions qui sont envisagées au niveau d'Ittre, c'est d'intervenir. On intervient au niveau de la province pour qu'il y ait un nettoyage du bassin d'orage, qu'il y ait un nettoyage du pertuis. Au niveau des eaux de ruissellement, nous avons eu un accord avec le fermier. On a placé des fascines juste près des habitations. On va essayer de mettre en œuvre, là où nous sommes propriétaires, des petites zones de rétention, notamment sur le terrain de *football*, ce qui ne plaît pas à tout le monde. Ce qui serait intéressant, c'est de faire des zones de rétention autour de la Sennette et bien sûr essayer de remettre en ordre l'ancien bief 29 au niveau du canal.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Jonghe.

Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne. – Pour faire la conclusion, M. Fayt vous a bien montré que, déjà au niveau d'une commune en amont de Tubize, il y a déjà six gestionnaires différents au niveau des cours d'eau qu'il faut mettre ensemble pour arriver à trouver des solutions, penser de façon globale déjà à l'échelle de la commune. À l'échelle du bassin, c'est beaucoup plus complexe.

C'est là que le contrat de rivières a un rôle en organisant, en tout cas en coordonnant, cette concertation pour tous les intervenants à mettre en relation, aussi en ayant cette vision globale des zones de rétention à mettre en place d'amont en aval et dans lesquels chaque gestionnaire ou maître d'œuvre aura son propre rôle à jouer à son niveau.

On a évidemment besoin pour cela d'une étude de terrain globale pour le bassin de la Senne et aussi d'études plus poussées au niveau local. C'est bien là le rôle du contrat de rivière. Je pense que cette conclusion, c'est un peu une convergence avec les différents intervenants qu'on a eu aujourd'hui.

On voulait vous rappeler aussi qu'on était très heureux d'apprendre qu'il y a une étude en cours pour un nouveau bassin d'orage à Braine-le-Château. Nous avons initié la réunion avec les personnes de Braine-le-Château et M. Jean Lecomte du SPW, direction des cours d'eau non-navigables, pour trouver des solutions à Braine-le-Château. Cela avance, et vite apparemment. Nous avons appris qu'il y avait aussi une étude pour un autre bassin d'orage sur le Coeurcq à Tubize, qui aura un rôle important à jouer. On était très content de l'apprendre aujourd'hui.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je voudrais remercier les intervenants.

J'ai entendu chacun d'entre eux, les deux intervenants ont parlé de concertation avec le monde agricole notamment. Vous leur faites une série de recommandations. Je voudrais savoir comment réagit le monde agricole face à ces recommandations. Sont-elles suivies ou prennent-ils acte tout simplement et dans la pratique ce n'est pas suivi d'effets? Comment réagit le monde agricole qui a quand même du mal à s'adapter et à changer?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Dans la foulée, merci pour vos interventions.

Je m'arrête à vos conclusions.

À l'échelle du bassin et puis, il y a trois mots en gras: «concertation», «concertation» et «coordination».

On le voit bien, le contrat de rivière joue fort ce rôle-là partout et c'est un rôle très important. Puis, je ne vais pas dire qu'il en manque un, mais il en manque un dans votre conclusion, c'est «concrétisation». Là, on voit que c'est peut-être moins évident, que ce soit par rapport au monde agricole que vous venez d'évoquer, Madame Servaes, mais de façon plus générale aux mesures à mettre en œuvre concrètement. Il y a des projets plus ou moins importants, comme des grands bassins d'orage à mettre en œuvre par le SPW, mais il y a aussi toutes les autres mesures, parfois très peu onéreuses, par des privés ou par les communes ou par d'autres. Là, j'aimerais savoir où cela coince, si cela coince quelque part. Qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer la situation, soit directement via les contrats de rivière, soit par une meilleure possibilité pour les pouvoirs locaux, par exemple, d'activer l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 janvier 2007 qui permet aux communes de bénéficier de subventions lorsqu'elle a des travaux en la matière? Comment peut-on améliorer la concrétisation de vos propositions?

Mme la Présidente. – Je rappelle que ces questions s'adressent aussi bien aux contrats de rivières Dendre que Senne.

La parole est à M. Colin.

M. Colin, Coordinateur du Contrat de rivière de la Dendre. – D'abord, au niveau de la concertation agricole, comme je l'ai dit, nous n'avons pas encore beaucoup d'expérience dans la concertation. Ici, on a commencé par deux réunions à essayer d'inviter les agriculteurs, seulement cela arrive à une période où les agriculteurs sont forts occupés aussi. C'est plutôt un projet d'actions pour les prochains et peut-être dans les mois où les agriculteurs seront moins occupés, je pense plus aux mois d'hiver où à ce moment-là ce serait peut-être plus approprié en tout cas d'agir au niveau des agriculteurs à ce moment-là. Voilà pour le côté agricole.

Au niveau de la concrétisation, c'est plus un problème au niveau des partenaires. Le contrat de rivière essaie de cibler avec le comité de rivière les priorités de gestion et d'essayer de définir et de mettre en œuvre des actions concrètes, mais pour la mise en œuvre, c'est aux frais des partenaires. C'est suivant la bonne volonté de tel ou tel partenaire qui accepte de réaliser des actions.

Mme la Présidente. – La parole est à M.Fayt.

M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne. – J'ai bien aimé le terme «concrétisation» au niveau du contrat de rivière, parce qu'il est vrai qu'au niveau d'une commune qui est gestionnaire de cours d'eau, le contrat de rivière et les différentes inondations leur ont fait prendre conscience qu'il fallait absolument avancer.

Je vois au niveau du contrat de rivière de la Senne, ce sont les communes qui sont les plus demandeuses. Il faut faire attention maintenant de ne pas dérapier.

Que nous constatons-nous? C'est que chaque commune essaie de trouver un plan elle-même au niveau de sa commune. Il faut absolument essayer de maintenir une vision globale ou une vision par sous-bassin, de prendre, par exemple, le sous-bassin du Hain et de dire «*Qu'est-ce qu'on fait dans ce sous-bassin?*». On prend le bassin de Ry-Ternel, «*qu'est-ce qu'on fait dans ce sous-bassin?*». Ce qu'il faut absolument, ce sont des études hydrologiques et essayer d'aider les communes par ces choses.

C'est très bien d'envoyer quelqu'un et de dire «*Il y a peut-être quelque chose là*», mais les communes, financièrement, doivent être soutenues ou le contrat de rivière doit être soutenu par quelque chose qui peut être géré par le dessus, par la région, par la province. Il faut que tout le monde se mette autour de la table et arrive suivant les études à concrétiser. Cela, c'est — je pense — le but qu'on veut atteindre au niveau du contrat de rivière.

Je vais dire qu'au cas de notre commune, on a décidé nous-même de prendre des mesures, notamment on a parlé tantôt avec la SPGE, puisqu'on est avec des collecteurs. On est en train d'installer le collecteur à la sortie du village, mais au lieu de mettre un diamètre de 400, de mettre un diamètre de 1 200 qui va se rejeter dans la rivière après la commune pour essayer d'évacuer l'eau le plus vite possible. Pas pour la mettre ailleurs, puisque l'eau après continue. Ce qu'on souhaiterait, c'est qu'on puisse améliorer le barrage existant au niveau de la Sennette, et essayer de retenir l'eau à cet endroit. Le but, ce n'est pas de dire «*Nous, on se tracasse du problème. On s'en va ailleurs.*» Cela, ce sont des choses importantes.

Il est très difficile pour un mandataire communal, et c'est le cas dans notre village, de dire «*Non, là, on ne va pas mettre de macadam devant le magasin que vous venez d'ouvrir parce que c'est une surface d'un hectare qui appartient à la commune. On a va laisser du gravier. On va laisser des cailloux.*» Nous sommes les mauvais parce qu'on le dit. C'est aussi très difficile de dire aux 200 membres du terrain de *football* du club de *foot* «*Non, on ne met pas de terrain synthétique.*», parce qu'il y a une

demande, même dans les petites communes comme chez nous, de 400 000 ou 500 000 euros pour mettre un terrain synthétique. Pourquoi? Parce que la rivière déborde sur le terrain de *football*. On doit avoir le courage de dire non. Quand on dit qu'on va faire un merlon pour pouvoir retenir l'eau sur le terrain de *foot*, les gens s'imaginent que le terrain va être impraticable.

De toute façon, le terrain de *foot*, il est submergé. Donc, il faut trouver des solutions et ce sont des petites solutions qu'on peut faire au niveau communal.

Nous avons retrouvé plusieurs terrains. Je regarde quand on discute dans le milieu rural, avec les agriculteurs, il y a toujours moyen de trouver des solutions et ils se rendent compte, mais parfois, au-dessus d'eux, il y a le propriétaire qui n'est pas d'accord, ce n'est pas toujours évident -.

On a fait quelque chose de tout à fait nouveau en Wallonie au niveau de Haut-Ittre, avec l'accord de l'agriculteur, on a mis des fascines. Que se passait-il, c'était un terrain de maïs, où on a eu un écoulement de boues, qu'a-t-on fait? On a mis des rangées de piquets d'acacia et de chataigner et entre, on a mis plein de branchages et tout cela, pour essayer de retenir les alluvions et les boues. Je ne sais pas si ça va marcher, mais pour vous dire que l'agriculteur, en ce qui le concerne, a mis du raygras, ce qui va déjà empêcher pendant trois ans d'avoir encore ces coulées de boues.

D'autres agriculteurs sont en train de réfléchir. Nous sommes aussi dans des grandes zones agricoles, surtout sur Ittre. Ce sont de grosses propriétés agricoles et là, les fermiers commencent quand même à réfléchir que toute cette terre qui s'en va. C'est toutes leurs bonnes terres. Ils n'ont donc pas intérêt non plus à la gaspiller, à la galvauder. Il faut, je pense, travailler en concertation. C'est vrai qu'il y a, comme vous avez dit, des articles, des décrets, qu'on peut nous permettre aux communes mais nous avons beaucoup de difficultés dans les communes à imposer et surtout, c'est vrai, je ne viens pas pleurer, c'est de dire qu'il manque du personnel pour pouvoir gérer. Ce qu'il y a eu, c'est une situation exceptionnelle, mais trois fois de suite dans un même village, même quatre fois parce qu'on oublie de dire que le 13 et le 14 janvier, Tubize et Rebecq ont encore été inondés. Il y a donc quand même quelque chose qu'il faut faire et qu'il faut avancer. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut avancer dans les grandes réalisations qui vont peut-être retenir ... Vous savez, en 2002, quand on a lancé le contrat de rivière, on parlait déjà de la zone de rétention de Steenkerque, c'était une des priorités. On est maintenant en 2011, on nous dit: ça va être fait pour 2012. D'accord, mais les 250 000 m³, ils vont nous permettre de sauver tout Rebecq et Tubize pendant que quelques minutes.

Il faut se rendre compte de cela, donc, il faut essayer de trouver quelque chose de plus en amont possible. Curer les rivières, c'est bien, mais ça doit être fait à bon escient. Les deux inondations de juillet à Ittre, c'est à cause du curage de la rivière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Jonghe.

Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne. – Un mot pour revenir plus spécifiquement à votre question aussi. Le code Groupe de travail agriculture a démarré en 2009 et on est occupé à terminer, cette année-ci, la phase de rencontre des agriculteurs de différentes communes. Ce sont chaque fois des soirées organisées avec les agriculteurs. Ceux qui viennent à ces soirées, on a un très bon contact avec eux. Maintenant, de là à parler de concrétisation sur le terrain, on n'est pas encore dans cette phase-là. On a un projet-pilote avec la province du Brabant wallon pour mettre en place des abreuvoirs si l'agriculteur met en place la clôture. Ça, c'est un projet concret mais c'est le début.

Au niveau de la concrétisation plus générale des actions du contrat de rivière, M. Fayt a dit que le contrat rivières a démarré en 2003, mais réellement, la cellule de coordination a démarré en 2004 et le temps que tout se mette bien en place, le premier programme d'actions s'est terminé en 2010. Les trois premières années de programme d'actions, on a une grosse majorité de nos actions qui sont réalisées ou en cours de réalisation maintenant, fin 2010, c'était à ce stade-là. On a une concrétisation de tous les engagements des partenaires, on a une bonne proportion de concrétisations. Je voulais dire aussi que c'est le principe de la concertation, c'est riche mais cela prend beaucoup de temps.

On est en fait encore un contrat rivière assez jeune, beaucoup plus vieux que la Dendre puisqu'elle a repris seulement maintenant, mais cette concertation ne nous a pas encore permis d'avoir beaucoup de concrétisation sur le terrain, c'est beaucoup de dialogue pour l'instant et beaucoup de réunions.

Mme la Présidente. – Je reviens un peu sur la question quelle est la concertation — puisque vous la citez — entre les contrats de rivières pour avoir cet échange d'expériences en disant: «voilà, vous arrivez à une concrétisation, on va pouvoir, dans deux ans, montrer clairement les résultats par rapport à un autre contrat de rivière qui a peut-être difficile à démarrer ou qui ne voit pas l'intérêt, ne fût-ce qu'avant qu'il y ait une catastrophe parce que quand il y a catastrophe, évidemment, on commence à voir l'intérêt».

Peut-être aussi, en concertation avec l'administration, pouvoir faire un genre d'études *Stern* comme cela existe pour les climats, pour voir

quel est le lien ou la proportion investissement en amont et pas investissement aux réparations par après. Je pense que cela pourrait être une solide motivation parce que beaucoup de raisonnements passent aussi par le portefeuille.

Parlant de portefeuille, je n'ai pas encore reçu de réponse, mais je vois qu'il y a un signe de la tête. Quels sont les financements possibles pour les renaturer? Avez-vous listé les subsides possibles pour une commune, pour une province, pour faire justement tous ces travaux, ou pour un privé en-dehors des MAE?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Jonghe.

Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne. – Pour répondre à la première question, les contrats de rivière, en effet, se réunissent régulièrement. M. Augustin Smoos qui est dans l'assemblée, coordonne au niveau de la Région wallonne

Mme la Présidente. – Excusez-moi, mais le problème, à Lessines, en tout cas, c'était qu'il y avait eu des décisions qui étaient prises au-delà de la frontière régionale et qu'ils devaient subir, au niveau fonctionnement des barrages, on leur annonçait qu'il y avait le lever des barrages, mais ils n'avaient plus le choix par rapport à cela. Donc, la concertation d'urgence à un moment, mais peut-être aussi la concertation planologique, en amont par rapport à ces contrats de rivière. J'ai oublié de le préciser.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fayt.

M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne. – Je suis très heureux que vous posiez cette question parce que, dès le début, au niveau du contrat de rivière de la Senne, nous avons pu avoir un subside complémentaire concernant les relations avec la Flandre et avec la Région bruxelloise. Je pense que c'est très important et j'étais content d'apprendre tantôt, par M. Dewil, qu'il va y avoir cette concertation au niveau des administrations, au niveau des gestionnaires. Nous faisons, nous aussi, beaucoup de relations parce qu'il y a des choses très intéressantes qui se passent en Flandre, notamment dans le cadre de l'érosion des sols. Ils sont beaucoup plus en avance que nous à ce niveau-là et au niveau du maintien des zones humides.

Au niveau de la région, quand vous dites les aides qu'on peut avoir, il est vrai qu'au niveau communal, il y a quelques petites aides, mais le problème que l'on rencontre dans la gestion des cours d'eau, c'est le splittage que l'on a entre différents gestionnaires. Nous sommes dépendants du bon vouloir de la province du Brabant wallon pour la gestion d'un cours d'eau. Nous sommes aussi tributaires du bon vouloir de la direction des cours d'eau non navigables pour faire des choses.

Au niveau des PCDN et des zones humides, on essaie, dans la mesure du possible, de conserver ces zones humides, mais ce n'est pas toujours facile et nous sommes dans des communes, il ne faut pas l'oublier, où nous avons une pression immobilière immense. Et nous devons travailler avec des plans de secteur, je m'excuse, mais ce n'est pas avec des plans de secteur qui datent de 1976 et où nous voyons que des zones forestières sont mises en zones d'extension d'habitat rural. Si on essaie de sauvegarder ces forêts, si on essaie de sauvegarder ces zones intéressantes, c'est une levée de bouclier de la part des promoteurs qui sont très forts chez nous, il ne faut pas l'oublier. J'entends bien qu'on parle tantôt de Tubize, de Clabecq.

Je vous parlais des inondations, mais j'entends aussi qu'il y a une volonté actuelle de construire plus de 1000 habitations sur Clabecq. Donc, parfois, je me pose des questions en disant: est-ce qu'on tient compte de toute la masse d'eau que cela va amener en plus et vous savez, un lit d'une rivière, ça ne grandit pas. Et tout arrive à la rivière. Donc, il faut absolument essayer de retenir l'eau par des petits barrages en amont et le plus haut possible. Il n'y a que ça que l'on pourra faire.

Il ne faut pas trop se leurrer, on ne va pas tenir l'eau par toutes les zones humides, on ne va pas retenir là-dedans, mais pour moi, ce sont des petits barrages et là, le rôle d'un contrat de rivière, c'est de ne pas se substituer aux grands gestionnaires que sont les cours d'eau non navigables, les voies hydrauliques et les provinces, mais plutôt de venir aider les communes dans la gestion de leurs cours d'eau et surtout, et vous l'avez bien vu tantôt, penser à peut-être avoir un peu plus d'autorité au niveau des cours d'eau non classés. Parce que là, on fait de tout et n'importe quoi et où vous avez des fermiers qui mettent aussi — et je crois que là, c'est peut-être contre ça qu'il faut être le plus vigilant — leurs rivières sous tuyaux. On remet de la terre dessus. Là, il faut quand même donner peut-être au niveau communal un peu plus d'autorité dans les cours d'eau non classés.

Audition de Mme Malburny, Juriste à l'Association des Provinces wallonnes

Audition M. Balon, Premier Directeur-ingénieur circonscriptionnaire du service technique « cours d'eau » de la Province de Liège

Audition de M. Maréchal, Inspecteur général au service technique provincial de la Province de Liège

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Malburny.

Mme Malburny, Juriste à l'Association des Provinces wallonnes. – Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les parlementaires, tout d'abord, permettez-nous évidemment de vous remercier de nous avoir invités à participer en tant que représentants de l'association des provinces wallonnes à cette audition consacrée à la problématique des inondations.

L'Association des provinces tient vraiment à saluer la volonté de votre commission d'avoir systématiquement recours à l'avis des techniciens des acteurs de terrain, ce qui ne peut qu'enrichir la réflexion qui est menée ici.

Il existe, au sein de l'association des provinces wallonnes, un groupe de travail composé des représentants des services techniques provinciaux en charge des cours d'eau, qui est chargé entre autre de réfléchir à la révision de la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables, ou encore à la problématique des inondations, mais aussi aux transferts des cours d'eau à la Région wallonne et à ses conséquences.

Les fortes intempéries de ce mois de novembre 2010 ont engendré des inondations d'une ampleur inhabituelle pour notre territoire, avec des conséquences dramatiques pour bon nombre de nos citoyens, comme vous avez pu le constater de visu lors des visites que vous avez effectuées.

Ces inondations ont relancé la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin d'éviter que ce genre de phénomène ne se reproduise. L'APW va ici, au fil de cette audition, tenter de dégager un certain nombre de pistes destinées à lutter contre ces phénomènes naturels que sont les inondations.

Permettez-moi brièvement de revenir sur le cadre de l'intervention des provinces en matière de cours d'eau.

C'est la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables qui confie la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie aux provinces. Cela représente, à titre informatif, 5 471 kilomètres de cours d'eau pour l'ensemble des provinces. Cette gestion implique la réalisation des travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation, également la réalisation des travaux extraordinaires d'amélioration. Elle comporte également, cette gestion, un volet « délivrance des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux extraordinaires de modification », ainsi qu'un volet « analyse des dossiers d'urbanisme situés à proximité des cours d'eau ou susceptibles d'avoir une influence sur ces derniers ». Ces missions sont assumées par les services techniques provinciaux et vous seront détaillés ultérieurement par mes collègues ici présents.

Précisons également qu'à la demande de nombreuses communes, les services techniques

provinciaux interviennent sur les cours d'eau de troisième catégories, dont ces communes n'arrivent pas à assumer seules la gestion. Ces services disposent donc d'une réelle expertise technique en la matière et d'une connaissance approfondie du terrain qui en font des partenaires incontournables. Pourtant, lors de ces récentes inondations, d'aucuns ont remis en cause la responsabilité des provinces en la matière, les accusant de ne pas avoir investi en matière de cours d'eau suite à la décision de la Région wallonne de reprendre ces cours d'eau, cette compétence cours d'eau.

Rappelons que, bien que la compétence sur les cours d'eau aie effectivement été officiellement retirée aux provinces par un décret du 12 février 2004, aucun arrêté d'application, d'exécution de ce décret n'a été pris à ce jour et jamais les provinces n'ont été en défaut d'entretenir les cours d'eau dont elles assument la gestion. Bien au contraire, les provinces se sont toujours montrées proactives en la matière, plus spécifiquement en ce qui concerne la lutte contre les inondations. Elles n'ont pas manqué de s'inscrire dans cette lutte, par la création, la construction de bassins d'orage, la création de zone d'immersion temporaire, la mise en place de zone de stockage naturel, ou encore la mise en place de système d'alerte de crue, tel que le plan saphir en Province de Hainaut qui est une alerte sms en cas de crue et de dépassement d'un certain niveau du cours d'eau.

Enfin, comme l'ont rappelé MM. Dewil et Lambot tout à l'heure, les provinces collaborent activement avec la Région wallonne et les communes à la mise en place d'une gestion concertée par bassin et ce, toujours dans le but d'être plus efficaces. Les provinces n'ont jamais fui leurs responsabilités en matière de cours d'eau et elles n'ont nullement l'intention de le faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maréchal.

M. Maréchal, Inspecteur général au service technique provincial de la Province de Liège. – Mme Malburny vient de vous présenter le rôle des provinces par rapport à la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie.

Je vais à présent structurer les propos en six chapitres.

Le premier, ce sont les missions des provinces dans la matière.

L'aménagement du lit d'un cours d'eau est l'objectif 3 du plan PLUIES qui a déjà été évoqué précédemment par les orateurs. C'est dans ce cadre que le nettoyage est une nécessité absolue. Vous avez ici une image qui vous montre l'état d'un cours d'eau comme on peut le retrouver, soit encombré de branches qui tombent, des branches mortes qui

tombent, soit encombré de crasses qui sont laissées par les citoyens. On y retrouve également des véhicules. Cela nous est déjà arrivé. Ces éléments viennent obturer les ponts et les canalisations, ce qui réduit évidemment la capacité du cours d'eau à s'écouler.

Cette tâche de nettoyage revient aux autorités gestionnaires que sont la Région wallonne, les provinces et les communes dans les différents cours d'eau dont ils ont la responsabilité.

Les provinces réalisent les travaux ordinaires, soit par des équipes de cantonniers, soit par des entreprises privées, selon les situations géographiques qu'on rencontre. Le curage d'un cours d'eau consiste à enlever les sédiments déposer et à lui rendre son lit naturel et sa capacité d'écoulement, tandis que le dragage consiste quant à lui à approfondir le lit pour augmenter la capacité d'écoulement. Vous avez ici une illustration d'un curage mécanique dans un cours d'eau et vous pouvez voir toutes les difficultés qu'on peut rencontrer.

Lorsqu'elles sont indiquées, ces mesures n'ont qu'une efficacité locale et parfois éphémère car nous sommes tributaires du niveau aval dont nous n'avons pas forcément la gestion. Elles permettent d'améliorer localement la capacité hydraulique du cours d'eau.

Un curage général sur l'ensemble du linéaire est utopiste et un non sens.

Lors de la réalisation de ces travaux, il faut prendre en compte le fait que l'approfondissement du lit cause des problèmes de stabilité des berges qu'il faut également maîtriser. Ici, vous avez une stabilisation au niveau végétal. Il y a différents types de stabilisation, on va les voir.

Étant donné l'importance que peuvent atteindre les débits et les vitesses d'écoulement, les berges s'érodent. Il est nécessaire de les stabiliser ou de les renforcer.

On vient de voir une stabilisation végétale. On va passer maintenant à une stabilisation rocheuse qui consiste à placer des blocs rocheux les uns sur les autres et de stabiliser les berges. Vous voyez qu'ici, on n'est plus dans un milieu non bâti, rural, mais dans un milieu bâti. On adapte les techniques bien évidemment en fonction de ce qu'on rencontre comme situation.

Voilà une autre technique de stabilisation avec des blocs murs. Ce sont des blocs qui sont réalisés en usine ou à l'entreprise et qui sont empilés un peu comme ce que nous connaissons tous: les blocs Lego.

Les travaux ordinaires d'entretien et les travaux extraordinaires sont élaborés en concertation bien entendu avec le Service public de Wallonie, et plus particulièrement avec la direction des cours d'eau non navigables et le département Nature & Forêt, à la fois sur la technique d'intervention, mais également sur les modes opératoires, puisque nous réalisons notamment toutes ces opérations d'entretien dans le respect de la faune et de la flore, notamment de la reproduction des poissons. Le travail que vous voyez là a été réalisé notamment avec des subsides du Service public de Wallonie.

Je vais passer maintenant aux conditions d'intervention.

Le gestionnaire d'un cours d'eau est confronté à des problèmes d'accès pour pouvoir réaliser les travaux de nettoyage, de curage ou de stabilisation des berges. Peu de cours d'eau sont situés en bordure d'une voirie. La plupart d'entre eux traversent soit des propriétés privées et leur accès est rendu de plus en plus difficile, et cela est d'autant plus vrai que ceux-ci sont petits. On voit ici une situation où l'accès, que ce soit avec un engin mécanique ou même uniquement par du personnel, est très difficile.

En zone rurale, de nombreux champs ont été lotis et bâtis. Avant, le gestionnaire prenait accord avec le cultivateur pour définir l'endroit de passage et la période de réalisation des travaux. La bande longeant le cours d'eau était facilement accessible dans ce cas.

Aujourd'hui et après lotissement, la réalisation de curage ou de dragage nécessite le contact avec les nouveaux propriétaires et il n'est plus possible de circuler le long de cours d'eau, avec les aménagements qui ont été réalisés. La bande riveraine est occupée par des abris de jardin, des parcelles sont clôturées, ou des aménagements définitifs ont été réalisés en bord de cours d'eau, comme des terrasses.

En zone urbaine, par contre, les cours d'eau de deuxième et troisième catégories sont enclavés dans des propriétés privées et généralement recouverts. Dès lors, l'accès est très difficile, voire impossible à certains endroits. Ici, sur la vue que vous voyez, je ne vous laisse pas trop chercher le cours d'eau. Il se situe entre le garage que vous avez à droite, à droite du garage et entre le sapin. Il est en-dessous de la route. Ne cherchez plus, il est là.

La plupart de nos villes sont traversées par des cours d'eau voûtés dont l'entretien est difficile et dangereux, et de plus en plus onéreux.

Une particularité par rapport à ces cours d'eau — et c'est peut-être une réponse aux interrogations de l'intervenant précédent — est qu'il est important de savoir que l'ouvrage de génie civil qui permet le

voûtement du cours d'eau est un ouvrage privé aux termes de la loi du 28 décembre 1967. Certains de ces ouvrages sont en mauvais état et nécessitent des entretiens qui sont parfois difficiles à réaliser et qui sont la cause d'inondations ponctuelles. Cet élément est très important puisque, la photographie que vous voyez là a été prise dans une zone très urbanisée, il y a des habitations au-dessus, à côté, à gauche, à droite. L'ouvrage que vous voyez appartient au propriétaire du terrain qui est au-dessus. Son entretien appartient évidemment au même propriétaire.

Pour la petite anecdote, la canalisation que vous voyez là fait environ deux kilomètres.

Vous imaginez le nombre de propriétaires sur deux kilomètres. Celui qui est au bord a de la chance. Celui qui est au milieu n'a vraiment pas de chance, lui.

Je vais passer maintenant à la partie inondation.

Voici quelques années, le service a été confronté à un problème d'inondation d'une habitation. Cela se situe dans un milieu urbanisé. Un trou s'est formé dans un jardin et l'eau est sortie en amont de celui-ci. Le ruisseau passait sous le jardin et s'écoulait dans une canalisation en béton qui avait été recouverte de quatre mètres de terre. Elle avait été posée sans fondation, ni assises latérales, ce qui, au fil du temps, a occasionné des fissures en haut et en bas de la canalisation et sa perte. Sous le poids de la terre, elle s'est ovalisée, s'est fissurée, puis effondrée, provoquant l'obstruction du cours d'eau et nécessitant des moyens d'intervention lourds en passant par une propriété privée qui était celle que je vous ai montrée tout à l'heure. On a dû venir par derrière, en détruisant une bonne partie de la propriété pour pouvoir intervenir et rendre un écoulement au cours d'eau, puisque c'était suite aux orages violents qui s'étaient passés peu de temps avant.

Les cours d'eau et les zones inondables concentrent l'eau lors des précipitations et ils ne sont qu'une petite partie du territoire. Pour la pluie qui tombe sur tout le territoire, si on veut essayer de gérer au mieux les inondations, il faut organiser l'ensemble du bassin versant et ne pas se limiter aux seuls cours d'eau car les causes des inondations sont multiples, nous venons de le voir tout au long de cet après-midi.

Les inondations sont des phénomènes naturels survenant lors de précipitations importantes, caractérisées par leur intensité et leur durée.

Il y a deux types de précipitations.

La précipitation de longue durée et de faible intensité cause de gros problèmes aux cours d'eau, tels que la Meuse, l'Escaut et ceux non navigables

de première catégorie, mais également ceux de deuxième et troisième catégories.

La précipitation de faible durée et forte intensité cause de gros problèmes aux cours d'eau non navigables de deuxième et troisième catégories.

Par exemple, les précipitations du 29 mai 2008 sur le plateau du Sart-Tilman à Tilff et Seraing, dans la région liégeoise, ont provoqué de gros dégât au niveau du cours d'eau et au niveau des habitations. On voit ici des photographies. Néanmoins, elles n'ont pas eu de conséquence sur la Meuse et sur l'Ourthe qui étaient pourtant le réceptacle direct.

La combinaison de l'intensité et de la durée donne des quantités d'eau qui doivent être absorbées par le bassin versant, sous forme d'infiltration, de ruissellement, de stockage ou d'écoulement dans les cours d'eau.

Lorsque les débits envoyés vers ceux-ci sont supérieurs au débit capable du cours d'eau, il sort logiquement de son lit mineur et prend possession de son lit majeur qui est la zone adjacente au cours d'eau. Il constitue alors une zone de stockage et d'écoulement.

Lorsque ce lit majeur est une prairie, c'est tout à fait acceptable, puisqu'elle peut être inondée. Par contre, si l'inondation est en zone bâtie, elles son dramatiques pour les habitants et les conséquences matérielles qu'elles peuvent entendre.

Au niveau de l'amélioration des connaissances.

L'objectif 1 du plan PLUIES est d'améliorer la connaissance des risques de crues et d'inondations. Le Gouvernement wallon a approuvé les cartes des aléas d'inondation que nous avons vues tout à l'heure, élaborées par le GTI, le groupe transversal d'inondation dont a parlé M. Dewil. Les zones d'aléa situées en bordure des cours d'eau de deuxième et troisième catégories correspondent au lit majeur de ceux-ci et sont en majorité d'aléa faible.

L'homme ne maîtrise pas les phénomènes naturels, nous venons de le voir, telles que les précipitations.

M. Dewil vous a présenté les actions sur lesquelles l'homme a une prise.

Le département de l'agriculture a élaboré les cartes et Ruissol que nous avons également pu apercevoir, qui reprennent les axes d'écoulement dans les zones agricoles. Ces axes ne sont pas à proprement parlé des cours d'eau, mais ils concentrent néanmoins les eaux de pluie lorsque le sol est gelé et saturé d'eau.

Ce type d'inondation est également repris sous l'appellation «coulée boueuse».

En matière de ruissellement, l'objectif 2 du plan PLUIES est de diminuer et de ralentir le ruissellement de l'eau. Il peut se réaliser sur l'ensemble du territoire.

Avant d'arriver au cours d'eau, la goutte d'eau parcourt un trajet dont les caractéristiques peuvent varier fortement en fonction des caractéristiques physiques qu'elle va rencontrer. Une partie de ces gouttes de pluie arrive finalement au cours d'eau. Elles doivent s'évacuer si possible sans dégât. C'est la tâche ici du gestionnaire du cours d'eau, mais celui-ci ne peut agir que sur le cours et non sur le reste du territoire où il n'a pas de prise.

C'est la tâche, ici, du gestionnaire du cours d'eau, mais celui-ci ne peut agir que sur le cours d'eau et non sur le reste du territoire où il n'a pas de prise.

Le bassin d'orage appelé aussi bassin de régulation, de retenue, d'expansion de crues a comme fonction le stockage des eaux durant l'épisode pluvieux et nous avons pu également en voir différents exemples. Par après, ces eaux sont évacuées, après les précipitations, sans dégâts.

Les réseaux d'égouts, sont quant à eux majoritairement unitaires. Ils sont dimensionnés pour l'évacuation des eaux de pluie et permettent la récolte des eaux usées. Si les eaux usées sont envoyées vers des stations d'épuration, les eaux de pluies sont souvent envoyées directement aux cours d'eau avec pour conséquences une augmentation des débits, une déstabilisation des berges et des inondations dans le pire des cas.

Le rejet des eaux d'un lotissement de dix hectares n'a pas le même effet dans un cours d'eau de première catégorie — qui a une capacité de plus de 5000 hectares — que dans un cours d'eau de deuxième catégorie — dont la capacité est de 100 hectares.

Le bassin d'orage est un effet régulateur et bénéfique pour les cours d'eau de deuxième et troisième catégorie et les zones situées en aval. Il serait utile que tout le réseau d'égouts soit pourvu d'un ouvrage de régulation des eaux de pluie avant leur rejet dans le cours d'eau de deuxième et troisième catégorie qui est leur récepteur. D'ailleurs, le Code civil mentionne que le fonds inférieur doit recevoir les eaux, mais que le propriétaire du fonds supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Par contre, au niveau du dimensionnement des égouts et des collecteur, il ne sert à rien de les surdimensionner puisqu'on est sur des retours de précipitations qui sont parfois importants et il ya un autre phénomène qui se pose, c'est lorsque vous avez un collecteur trop grand pour une pluie qui n'est pas suffisant ou un rythme de pluie qui n'est

pas suffisant, vous avez un envasement de ce collecteur et donc, à la première précipitation un peu abondante qui va se produire, vous allez avoir toute la vase qui va partir en même temps que la pluie et qui va occasionner, quant à elle, d'autres dégâts ailleurs et donc ce dimensionnement doit être calculer juste avec des marges de sécurité, mais le surdimensionnement n'est pas nécessaire.

Une autre manière de stocker l'eau, et elle a été évoquée, c'est les citernes avec un ajutage adapté, bien conçu et suffisant.

Il n'y a pas si longtemps, les routes de nos campagnes étaient, quant à elles, bordées de fossés qui récoltaient l'eau de ruissellement, la stockait provisoirement et l'évacuait après l'orage. Ces fossés ont été remplacé par des tuyaux en béton et des drains. Une solution serait de revenir à des fossés. Vous avez ici un exemple qui a été réalisé d'un fossé en béton. L'eau n'a plus de place et dès lors s'évacue directement vers l'aval. Cette solution permet par contre de récolter l'eau et de la stocker à nouveau. A certains endroits, des débits importants sont ainsi envoyés dans les cours d'eau qui n'ont plus la capacité de les évacuer sans dégâts.

Nous sommes également confrontés à de nombreuses demandes de remblais le long des cours d'eau. Cela a également été évoqué. Ces zones inondables jouent un effet tampons non négligeable. Elles constituent des bassins de stockage naturel lorsqu'il y a des crues. Lorsqu'elles sont remblayées ou urbanisées, le pouvoir public doit les compenser en raison des bassins d'expansion de crue, en amont.

Au niveau de la vulnérabilité, l'objectif quatre du plan PLUIES est de diminuer la vulnérabilité dans les zones inondables. Dans le cadre des permis d'urbanisme, les gestionnaires des cours d'eau sont sollicités pour émettre des avis sur les nouvelles constructions établies le long de ceux-ci.

Le GTI a élaboré un canevas permettant aux gestionnaires de remettre un avis sur les demandes de permis d'urbanisme qui sont ainsi formulées et qui lui sont soumises. Suivant l'aléa d'inondation dans lequel se situe la parcelle du demandeur, certains travaux reçoivent un avis défavorable ou un avis favorable conditionnel. Le principe de précaution veut que la partie habitable de la construction soit établie au-dessus du niveau d'inondabilité. L'implantation de l'habitation en fonction de la topographie des lieux doit également être analysée et il n'est pas conseillé d'établir son habitation sur un axe repris dans la cartographie des Ruissols.

Il est également, je pense, indispensable au niveau des constructions qui sont établies dans une zone où il y a un risque d'aléa faible de sensibiliser les auteurs de projet et les futurs habitants.

La lutte contre les inondations n'est pas seulement une question d'entretien du cours d'eau ni même d'aménagement. Si la solution ne portait que sur le cours d'eau, je ne doute pas qu'elle aurait déjà été réalisée, que nous n'aurions plus de conséquences dommageables et que nous ne serions pas ici cet après-midi pour en débattre.

Au-delà des propos tenus, par nos collègues des services publics de Wallonie auquel l'association des provinces wallonnes adhère totalement, les provinces estiment qu'afin de réduire l'impact des inondations, il est essentiel, d'entretenir les cours d'eau, de maintenir un accès pour permettre leur entretien, de ne pas couvrir les cours d'eau, de construire des bassins orages, de placer des citernes d'eau de pluie, d'interdire le remblais dans les zones d'aléa d'inondation, de poursuivre la réflexion dans les zones d'aléa d'inondation, avoir une concertation générale sur la problématique des cours d'eau et de tenir compte de l'avis des gestionnaires provinciaux qui ont une connaissance approfondie de leur territoire.

Comme les petits cours d'eau ne forment pas les grandes rivières, je crois que c'est un ensemble de petites mesures qui sont nécessaires sur l'ensemble du bassin versant et des cours d'eau afin de permettre de diminuer l'impact calamiteux des inondations. Permettez-moi d'insister encore une fois, mais nous avons à gérer un phénomène naturel. On peut diminuer le risque, mais pas le supprimer.

Pour terminer, il nous paraît que les gestionnaires de cours d'eau provinciaux ont une connaissance approfondie de leur territoire. Il importe de tenir compte de l'avis technique qu'ils rendent à la fois en matière de cours d'eau mais également en matière de gestion parcimonieuse du sol.

Le territoire pertinent que l'on évoque à propos des provinces d'aujourd'hui prend ici tout son sens.

Je voudrais enfin remercier Monsieur Bernard Balon qui est ici à côté de moi, qui est premier Directeur-Ingénieur civil au Service technique provincial et qui a une grande expérience puisque cela fait 25 ans qu'il gère les cours d'eau et donc, il a vu pas mal de choses. Je pense qu'il pourra vraiment répondre à vos questions techniques. Ce sera un avis pertinent et je lui rends un hommage parce que le travail qu'il fait est tout à fait exceptionnel.

Mme la Présidente. – Merci Madame Malburny, Monsieur Maréchal et Monsieur Balon pour votre contribution. Libre à vous de décider qui répondra aux questions qui seront posées.

Echange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je pense que l'on voit dans les conclusions deux ou trois choses. On voit dans les conclusions qu'il y a beaucoup de choses qui reviennent avec tous les intervenants.

Deux choses. Je pense que la citerne d'eau de pluie est importante et dans les permis d'urbanisme, il est important de l'imposer, mais il est vrai aussi que quand on a une pluie de longue durée et qu'elle est déjà pleine après trois à quatre jours de pluies, cela ne change rien, mais c'est déjà un plus.

Par contre, où nous devons avoir une réflexion même si ce n'est pas notre commission -, mais cela peut être une recommandation -, je pense que là où notre attention est attirée, c'est concernant la réflexion sur l'aménagement du territoire, sur les zones inondables, sur les zones agricoles *et caetera* et là je pense qu'il est grand temps d'agir. Il y a un intervenant qui, tout à l'heure, nous a dit: «les plans de secteur est de 1976»; moi j'aurais dit de 1979, mais enfin, cela ne change rien, cela dépend des régions. Je pense qu'il est important — et notre commission ainsi que la commission du Ministre Henry — de réfléchir car il est grand temps de revoir ces plans de secteur pour bloquer certaines zones, pour empêcher de construire et surtout de remblayer, d'apporter des modifications du relief du sol *et caetera*.

Je terminerai, moi, après toutes ces interventions, en revenant à ma question au niveau des provinces, mais évidemment vous connaîtrez le cas de votre province qui est la province de Liège. Je pense qu'au niveau des provinces — je reviens à ce que j'ai entendu tantôt des contrats rivière qui disaient: «*Nous, nous ne sommes que des conseillers. C'est de toute façon nos partenaires qui doivent payer*» — il faut vraiment consacrer les budgets aux choses indispensables et pas superflues et je pense qu'aujourd'hui, une des recommandations c'est de mettre les moyens là où il le faut et j'ai quand même un peu de doute. Quand on a pas les moyens de sa politique, on doit adapter sa politique à ses moyens et aujourd'hui, dans des cas comme cela, on s'effraye un peu, on fait des commissions, on fait des auditions parce que l'on a eu des catastrophes, mais quand c'est le moment de prendre les décisions on met l'argent ailleurs ou des choses comme cela et je pense que notre commission doit justement réfléchir et conclure et là, la question que je pose à Monsieur c'est: «*Ne pensez-vous pas qu'il manque de moyens ou d'ambition politique pour régler ces problèmes — parce que des bassins d'orage, vous demandez à une commune ou même à une province, ce n'est pas un, c'est un tas en amont — et est-ce que l'on a vraiment la volonté politique et est-ce que l'on a vraiment les moyens de faire tout cela?*»

Mme la Présidente. – Juste répondre à votre question de: «*Que faire de nos constats?*». Ici, dans cette commission, on avait convenu la dernière fois qu'un rapport pouvait être rédigé dans les différentes

commissions et on avait convenu que c'était dans la commission de M. Demotte que l'on allait rassembler tous les constats aussi bien ceux de la commission de l'aménagement du territoire que les nôtres, puisque c'est lui qui est responsable du plan PLUIE. Donc, n'ayez crainte.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci aux différents intervenants. J'ai bien entendu les propos qui consistent à dire que les provinces n'ont pas failli dans leur travail d'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie. J'en suis intimement convaincu pour avoir été moi-même pendant presque trois ans député provincial.

Par contre, si les provinces sont tout à fait à même de remplir cette mission et ont une grande technicité en la matière, je pense que les tergiversations quasi interminables de savoir si cette compétence reste bien à la province ou est transférée à la région ont malgré tout eu des dégâts collatéraux. Je m'explique, dès le budget 2005 où les premiers problèmes financiers se sont fait sentir dans les provinces, quand il a fallu boucler les budgets, comme on s'est dit que c'étaient des compétences qui allaient disparaître du giron provincial, on a, à certains moments, rogné sur certains articles ou lever le pied pour pouvoir boucler le budget et cela s'est fait dans plusieurs provinces. Puis, on s'est rendu compte que cela prendrait un petit peu plus de temps et lors de modifications budgétaires, on a remis les moyens financiers et il en a été de même au niveau des moyens humains. Mais, quand vous remettez des moyens financiers lors d'une modification budgétaire, parfois, vous arrivez en fin d'année et des marchés que vous auriez dû passer, vous ne les avez pas passés, cela vous a fait perdre un petit peu de temps et voilà.

Je ne dis pas que le travail n'a pas été correctement fait et que les provinces ne sont pas en capacité de le faire, mais je dis que ces tergiversations quasi interminables ont provoqué des dégâts collatéraux ou, en tout cas, du retard dans le travail qui était à faire ou à fournir, cela j'en ai l'intime conviction pour l'avoir vécu moi-même.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci pour cette présentation. Franchement, à un moment donné je me suis dit: «*Voilà une belle ballade dans les meilleurs projets que les différentes provinces ont pu réaliser.*»

C'est un beau prospectus et qui correspond évidemment à la réalité, mais à une partie de la réalité de ce qui peut se faire car il me semble — et j'aimerais avoir votre avis là dessus, vous êtes l'association des provinces — que d'une province à

l'autre, il y a quand même de grosses diversités dans la manière de traiter un certain nombre de choses qui concernent les cours d'eau et plus généralement les bassins versants. Il m'intéresserait d'avoir votre avis par rapport à cela. Est-ce que il vous semble que dans toutes les provinces on a suffisamment intégré ce passage dont on parlait tout à l'heure de faire filer l'eau le plus vite possible, le plus loin possible à une politique qui intègre la dimension du bassin versant. Le castor plus que l'ingénieur.

Pensez-vous que c'est vraiment partagé largement? Ne faudrait-il pas plus de cohérence? Tous les services techniques provinciaux ont-ils bien intégré les obligations qui sont les leurs dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, en ce compris les aspects biodiversité? On parlait tout à l'heure de ce qui pouvait être parfois complémentaire, mais aussi parfois concurrentiel dans ses différentes approches. J'ai en tête l'exemple d'un curage dans ma région qu'on pourrait qualifier de psychologique pour répondre à la demande locale. Il s'est fait en raclant tout, en enlevant tout et sur plusieurs centaines de mètres. C'est un désastre au niveau de la biodiversité. Cela s'est fait comme on l'a fait pendant de nombreuses années mais comme on ne devrait plus le faire aujourd'hui.

Je pense qu'il y a un enjeu de cohérence entre les provinces, mais aussi entre les provinces et la région wallonne. Je serai intéressé d'avoir votre avis là-dessus.

Par rapport à des expériences plus légères comme évoquées tout à l'heure, comme les zones d'immersion temporaires, il y a un vrai mouvement pour multiplier ce genre d'expériences.

Par rapport aux cours d'eau, êtes-vous en capacité d'évaluer l'impact du curage de ceux-ci, en ce compris le traitement des boues — ce qui n'est pas toujours simple? Quel est l'impact concret par rapport au coût global? Le ratio est-il aujourd'hui en votre possession pour mesurer la pertinence des actions?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je suis vraiment ravie de l'après-midi que nous avons passée. Au bout de ces auditions, comme l'a dit mon collègue Yves Binon, on en arrive à toute une série d'éléments qui sont assez répétitifs et on voit un peu mieux comment nous allons pouvoir aider, dans cette commission, avec d'autres, à répondre à cette difficulté majeure que nous avons connue et que nous vivons sans doute encore.

Il est vrai qu'il y a l'urbanisme qui est certainement un problème à régler ou à baliser avec des cadres et toute une série de règles à instaurer ou à faire respecter d'avantage. Il y a aussi le monde

agricole qui a joué un grand rôle dans notre protection par rapport à ces grosses difficultés. Il y a aussi la gestion des cours d'eau, la gestion de l'eau qui nous tombe dessus, que ce soit avec citerne, sans citerne, avec des toits à revoir. Tout cela vient alimenter notre réflexion d'aujourd'hui.

Par rapport aux provinces, j'ai envie de dire ceci: je crois — et j'ai été conseillère provinciale assez longtemps — que les communes ont l'habitude de se tourner vers la compétence provinciale pour les cours d'eau de deuxième catégorie. Je crois que cela se passe très bien, que cela s'est bien passé et que cela continue à bien se passer. Il y a là des compétences qui sont à la fois communales, provinciales, régionales. Et tout cela doit s'imbriquer dans un jeu. Non pas un jeu négatif pour les habitants de la région, mais qui soit le plus positif possible. Quand une compétence peut être exercée par un niveau de pouvoir qui le fait bien, je crois qu'il faut tout faire pour que cela continue ainsi.

Je connais d'ailleurs toute une série de communes qui sont aidées dans leurs cours d'eau de première catégorie alors que c'est encore bien plus difficile. Heureusement qu'il y a des scouts chez nous dans les régions touristiques. À un certain moment, il y a des difficultés dans les communes qui sont gérées par les provinces qui viennent donner un fameux coup de main.

Comme l'a dit mon collègue M. Binon, le tout est une question de moyens, de budget, de connaissance des missions que les uns et les autres font, dans le respect d'une ligne conductrice qui doit être justement celle de la protection de l'individu par rapport à toutes les dérives que l'on a connues. De là, vraisemblablement pas mal d'évaluation et de réflexion. Nous prolongerons certainement cette réflexion avec les autres commissions qui se sont penchées sur le sujet puisque même dans nos commissions il y a un éclatement. Il faudra qu'on se parle un jour, tous ensemble, que ce soit la commission de l'aménagement du territoire, la commission liée au Plan PLUIES et nous. Il serait ridicule de jouer chacun dans son cercle restreint, sans savoir ce qui a été dit ou est préparé par les autres commissions.

Je vous remercie les uns et les autres. Nous avons beaucoup appris aujourd'hui. On a entendu pas mal de choses qui vont nous rester dans un rapport et qui va alimenter nos recommandations et nos travaux de décret, si décret il y a. On a parlé de cartographie. C'est très intéressant. Je crois que chacun vient apporter sa pierre à l'édifice. Je vous remercie vraiment pour cette après-midi passée ensemble. J'attends peut-être aussi une réponse sur le travail provincial.

Mme la Présidente. – C'était quasiment un mot de la fin, mais il y a encore une étape. La parole est à Mme Malburny.

Mme Malburny, Juriste à l'Association des Provinces wallonnes. – Je vais tenter de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Pour répondre à M. Binon sur la question des budgets et des investissements et de la réelle volonté politique d'aller de l'avant en la matière, je pense que les provinces ont démontré et démontrent encore qu'elles ont une réelle volonté de régler les différents problèmes et de gérer ces cours d'eau de deuxième catégorie et d'investir dans ce domaine de compétences.

J'embraie sur la question de M. Mouyard par rapport aux investissements et par rapport à ce tassement qu'on aurait pu connaître suite à la prise de ce décret de 2004. Nous sommes en train d'effectuer un travail qui, sur les dix dernières années, tend à démontrer qu'il y a peut-être une légère stagnation après le décret de 2004, mais on a connu assez vite une reprise des investissements en matière de cours d'eau. Il est vrai que la province de Namur a peut-être eu un plus fort tassement que les autres à ce niveau en 2005. Mais au niveau des autres provinces, il y a quand même des investissements qui ont continué à être faits en la matière. On a même de grosses enveloppes en matière d'investissements depuis quelques années sur ces cours d'eau, et une mise en place stratégique et efficace. Pour mener le groupe cours d'eau au sein de l'APW, je peux vous dire que je suis admirative de la volonté, de la technicité, des gens avec lesquels je travaille, des projets qu'ils mènent, des projets européens INTERREG, des constructions phénoménales pour éviter les inondations de petites bourgades rurales... Nous avons eu le plaisir d'aller en province du Luxembourg à Hotton. Je peux vous dire que le directeur du service technique provincial a été accueilli comme le messie. Les gens sortaient de chez eux pour le saluer. Cette anecdote montre à quel point ces services techniques provinciaux ont une importance. Depuis que cette personne a réfléchi à la construction, ces gens ne sont plus inondés. Cela représentait tellement pour eux d'avoir l'esprit tranquille.

Par rapport aux investissements, je n'ai aucun doute par rapport à la volonté politique et à l'efficacité et à la rationalité des actions qui sont menées par les provinces.

Par rapport à la question de M. Durpriez sur la biodiversité, sachez que nous tenons compte de la directive cadre eau et que lors de nos nombreux échanges au sein du groupe de travail, on parle de la biodiversité, on installe des échelles à poissons, on s'occupe de la végétation... Tous les aspects sont pris en considération. Ce ne sont pas des techniciens qui foncent à travers tout. Le curage, sauf erreur, n'est pas la solution par rapport aux problèmes d'inondation. Ils prennent en compte tout les aspects du cours d'eau, et notamment la biodiversité.

Au sujet de la collaboration avec les communes, nous avons envoyé un questionnaire à celles-ci récemment pour avoir leur appréciation sur les actions menées par les provinces. À travers toutes les provinces, une demande récurrente était la reprise de la gestion des cours d'eau de troisième catégorie par les provinces. Pourquoi? Parce que beaucoup de communes n'ont vraiment pas les moyens ni financiers, ni humains, d'intervenir sur leurs cours d'eau. Là, on est face à des situations catastrophiques où aucun entretien n'a été fait depuis des années. Là, nous nous voulons le partenaire des communes. Nous sommes auteurs de projets pour certaines communes. Nous sommes là pour les aider dans un esprit total de coopération, de collaboration. Tout cela de manière très rationnelle.

Je voudrais aussi préciser une petite chose pour les différences entre les provinces: évidemment les réalités sont différentes d'une province à l'autre. En province de Luxembourg, il y a très peu de zones urbanisées. Les besoins sont donc totalement différents d'une province de Liège où il y a de nombreux cours d'eau voûtés qui sont des catastrophes et où on a des techniques d'intervention qui sont donc tout à fait différentes. Mais l'investissement et la volonté sont les mêmes dans toutes les provinces.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Balon.

M. Balon, Premier Directeur-ingénieur circonscriptionnaire du Service technique «cours d'eau» de la Province de Liège. – En ce qui concerne la biodiversité, nous essayons de la maintenir par les techniques végétales. Toutefois, faire pousser des arbres dans des sols rocheux, ce n'est pas possible. Nous les adaptons par rapport à la situation du terrain.

Par rapport au curage, c'est vrai que nous sommes confrontés à l'évacuation des boues de curage et que là où on peut le faire, on constate que ces boues sont remplies de matières organiques. À ces endroits, nous traitons les boues avec des micro-organismes pour diminuer ces boues. Mais il est évident que l'argile ou le limon qui nous sont envoyés par les terres agricoles, il n'y a aucune petite bête qui les absorbe. Donc, il faut bien les curer. On est aussi confrontés à des idées reçues: il suffirait de curer pour que cela aille mieux. C'est ce qu'on appelle le curage psychologique. C'est vrai qu'à certains endroits, le curage peut-être bénéfique pour augmenter la capacité d'écoulement du cours d'eau, mais ce n'est pas la panacée universelle. Comme on l'a dit, curer jusqu'à la mer, ce n'est pas possible.

Pour répondre à M. Binon, le bassin d'orage est pour moi une nécessité absolue en aval des zones urbanisées. La population augmente, on est confronté à l'urbanisation et on ne peut pas faire

marche arrière, mais il faut mettre en place les moyens qui permettent de ne pas envoyer l'eau qui tombe sur notre habitation vers celui qui est plus bas et qui devrait se débrouiller. On doit gérer les eaux qui tombent sur son territoire et c'est dans cette optique que nous conseillons la construction de citernes d'eau de pluie. C'est-à-dire pour responsabiliser les gens. Tout passe en effet par une prise de conscience. Chacun, dans le petit territoire qu'il occupe, produit de l'eau de ruissellement quand il pleut et doit gérer cette eau au mieux possible.

Quant au problème du coût-vérité de l'eau, il est vrai que ces eaux sont utilisées pour alimenter les toilettes, les machines à laver et sont ensuite renvoyées vers les stations d'épurations. On ne peut avoir tout. Il faut pouvoir choisir quelles mesures on veut mettre en place et peut-être trouver des solutions et discuter avec les producteurs d'eau, la SPGE pour essayer d'harmoniser. L'efficacité d'une citerne d'eau de pluie est relative. Si elle est remplie quand il commence à pleuvoir, elle ne sert à rien. Les fournisseurs doivent pouvoir adapter leur fabrication à une évacuation normale de l'eau. Si vous avez un ajutage de 4 centimètres à mi-hauteur et qu'il laisse passer l'eau, l'eau qui rentre sort directement.

Cet investissement n'a aucun effet et ne sert à rien. Il y a une réflexion à avoir à ce niveau-là aussi. Maintenant, la citerne d'eau de pluie, ce n'est pas ce qui va résoudre le problème. Je rappelle que le problème des inondations vient surtout de la quantité d'eau qui nous tombe dessus. Celle-là, on ne la maîtrise pas. Quand il ne pleut pas, il n'y a pas d'inondation.

Sur la question de réduire la vitesse de l'eau, nous avons pris conscience, depuis plusieurs années, que la loi de 1967 qui disait qu'il fallait évacuer au plus vite l'eau vers la mer n'est pas réaliste, car on ne peut continuer à élargir ou approfondir les cours d'eau continuellement jusqu'à la mer. Il vaut mieux gérer l'eau en amont, là où elle tombe sur le sol, plutôt que de l'envoyer ailleurs. Malheureusement, on est tout de même obligé de constater qu'on ne fait pas les bassins d'orage en aval des réseaux d'égouts, qu'on construit toujours des autoroutes ou des routes sans bassin d'orage, que les fossés sont remblayés, qu'on oublie trop souvent la problématique des inondations quand on ne la vit pas. Quand on est confronté à l'inondation, cela redevient un sujet qui s'oublie jusqu'à la prochaine catastrophe.

Sur l'immersion temporaire des terrains, nous sommes tout de même limités à notre rayon d'action qui est le cours d'eau. Nous ne gérons pas l'aménagement du territoire, ni l'aménagement des zones agricoles. Il y a des tas de techniques qui pourraient être mises en oeuvre. On a parlé tout à l'heure de révision de plans de secteurs. Les zones d'aléas d'inondations existent. Si on pouvait déjà les utiliser. Elles ont été approuvées par le

Gouvernement wallon. Avoir un règlement régional d'urbanisme, comme cela a été évoqué serait une bonne chose. LE GTI a mis en place un canevas qui demande aux gestionnaires de cours d'eau de jouer le rôle d'aménagement du territoire. C'est cela qui nous embête car on n'a pas réellement de pouvoir en matière d'aménagement du territoire et on nous demande de mettre en application des mesures qui concernent spécifiquement l'aménagement du territoire.

Il y a des maisons qui sont construites le long de l'Ourthe à Tilff et qui n'ont jamais été inondées, parce qu'elles sont sur pilotis. Tout est une technique de construction, d'architecture. Le niveau du rez-de-chaussée est fort important. Si vous le mettez au ras des pâquerettes, l'eau ne fera pas la différence entre votre pelouse et le salon.

L'immersion temporaire, on ne la gère pas, tout comme la gestion de tous les terrains qui sont en bordure de rivière. La preuve est que l'on a de plus en plus de difficultés d'accès aux cours d'eau pour remplir notre mission légale de curage et d'entretien.

La différence de traitement d'une province à l'autre: il est certain que chaque province est organisée à sa façon, en fonction de ses moyens et de ce que le collège provincial veut réaliser. Il est certain que l'objectif constant est une bonne évacuation des eaux sans créer d'inondation. C'est notre souhait le plus grand. Nous agissons sur les moyens que nous avons mais ne pouvons agir sur d'autres. En tant que gestionnaires, nous sommes obligés d'accepter les eaux qu'on nous envoie et on nous demande de les gérer. Mais une fois qu'il y en a de trop, je n'ai pas la possibilité de la boire tout seul.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Si j'avais dû en oublier, je suis prêt à répondre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maréchal.

M. Maréchal, Inspecteur général au service technique provincial de la Province de Liège. – Peut-être une dernière précision. On a évoqué des collaborations entre les provinces et les communes. Je pense qu'il y a aussi des collaborations très étroites avec les autres partenaires qui sont des acteurs de terrains: les contrats de rivières, les associations locales de pêche ou de défense de l'environnement ou de la nature. Ce sont des partenaires privilégiés pour nous. Nous sommes généralement présents dans les associations. On en soutient financièrement. Pour nous, ce sont des présences sur le terrain qui sont très importantes. Cela nous permet d'avoir un relais de personnes de terrain et d'établir des collaborations et des actions communes provinces-communes et associations locales ou contrats rivières.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Balon.

M. Balon, Premier Directeur-ingénieur circonscriptionnaire du Service technique «cours d'eau» de la Province de Liège. – Je voudrais ajouter qu'une des grosses problématiques rencontrées, ce sont tous les cours d'eau canalisés dans nos centres-villes. J'ai montré certaines photos. Cela risque d'être la catastrophe dans quelques dizaines d'années. Le problème est qu'une fois que vous voûtez le cours d'eau, vous le voûtez pour 10, 20, 50 ou 100 ans. Toute construction a une durée de vie. N'importe quel immeuble, aussi beau soit-il quand il est nouveau, il faut l'entretenir ou il tombe en ruine. Les canalisations ou les ouvrages de génie civil, c'est la même chose. Une fois qu'on a canalisé le cours d'eau, une fois qu'on l'a enterré, on oublie qu'il est là. On oublie aussi le problème. Certaines personnes ignorent qu'elles sont responsables de leur ouvrage. Contrairement à l'image qui présentait le contrat de rivière de la Senne, l'ouvrage qui permet le passage du cours d'eau en-dessous de l'autoroute ou du canal n'appartient pas à la province mais à celui qui a construit au-dessus. On me demande parfois d'entretenir le pont sous prétexte qu'il nous appartiendrait parce qu'il est au-dessus du cours d'eau. Si le pont m'appartenait, je pourrais très bien l'enlever.

C'est cette logique qui doit intervenir. Il faut voir à qui profite l'ouvrage. Le cours d'eau était là au début des temps. Tous les ouvrages ont été construits par l'homme. L'ouvrage privé, comme dit la loi, signifie ce que ça veut dire. Mais le problème, c'est que lorsqu'il faut intervenir et enlever la canalisation qui se trouve à 5 mètres de profondeur, ce n'est pas facile! Quand il faut démolir des habitations à Tilff pour aller dégager des voutements ou des canalisations encombrées par ce que le ruisseau a charrié pendant l'orage, ce n'est pas facile! Et cela, en matière d'aménagement du territoire, cela fait aussi partie de la problématique. Et nous en avons beaucoup par rapport à nos collègues de la première catégorie ou aux voies navigables où les cours d'eau sont trop grands pour être canalisés.

On a parlé du projet de la Vesdre. C'est peut-être le seul endroit où on envisage la canalisation d'un cours d'eau de première catégorie. Croyez-moi, quand on peut remettre un cours d'eau à ciel ouvert, la province le fait. Mais ce n'est pas toujours évident à faire passer comme idée.

Mme la Présidente. – Je ne vais pas vous remercier pour m'avoir retourné le couteau dans la plaie avec ce rappel de projet de la Vesdre. Ce projet faisait très très mal.

Je pense que pour aujourd'hui, par rapport aux auditions, on peut s'arrêter là. C'est important qu'on puisse digérer ce qu'on a entendu. On a bien compris qu'il y a des raisons naturelles à ces

inondations mais aussi des raisons liées aux actions de l'homme. À nous de continuer et déterminer comment on doit poursuivre nos travaux. Il me semble clair que l'on doit travailler en deux étapes: concevoir comment cette commission peut déterminer des pistes et les formuler pour ne pas se noyer avec les autres niveaux de compétences. Il faut être très pointu par rapport à ce qui est notre travail dans cette commission. Dans une deuxième étape, voir comment rassembler toutes les pistes travaillées soit en aménagement du territoire, soit en commission du Plan PLUIES. Pour ce faire, je propose, à tous les partis, de mandater un représentant pour imaginer une façon d'avancer. Si je pouvais avoir le nom d'un représentant de chaque parti pour négocier ou réfléchir avec lui à la façon dont on avancerait le mieux, ce serait parfait. Je propose aussi qu'on s'engage, par rapport à toutes les personnes qui sont présentes et d'avoir la politesse de leur faire part de notre manière de poursuivre ce qu'ils ont amené ici.

Je pense que M. Dewil voulait ajouter une petite chose.

M. Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES). – Simplement, pour alimenter encore un peu votre réflexion future, je voulais insister sur le fait qu'il ne suffit pas de prévoir les budgets pour construire de nouveaux ouvrages, il faut aussi, dès le départ, planifier les coûts de la gestion de ces ouvrages et les coûts d'entretien.

Le deuxième élément: j'ai trouvé une coquille sur une des figures que j'ai projetées. Il s'agit de la figure 7 à la page 3. Il faut permuter les échelles de débit et de précipitation. Débit est à gauche mais doit être à droite, et inversement pour les précipitations.

Mme la Présidente. – Par rapport à cette coquille, je vous propose de nous transférer le document corrigé. Mme Berchem fera en sorte que tout le monde reçoive la correction. Vous partirez ainsi la conscience tranquille.

Nous avons convenu d'organiser des auditions autour de la PAC au mois de mai. J'aimerais bien, là aussi, vous proposer une méthode. Chaque parti me propose un intermédiaire qui est mandaté. Vous pouvez trouver une liste sur votre bureau. Elle vous sera aussi envoyée par mail. Il nous faut réfléchir comment organiser ces auditions, en combien de temps, avec quels invités. Pour moi, il y a un délai impératif, c'est-à-dire la prochaine Conférence des présidents. La décision doit être finalisée pour le jeudi qui suit Pâques.

Je remercie tout le monde. Je rappelle que si M. le Ministre a dû partir, un représentant de son

cabinet, M. Quevy, a toutefois assisté à toutes les auditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 25 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Balon, Premier Directeur-ingénieur circonscriptionnaire du service technique «cours d'eau» de la Province de Liège

M. Yves Binon, MR

M. Colin, Coordinateur du Contrat de rivière de la Dendre

Mme Marie Cors, Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie

Mme De Jonghe, Chargée de mission du Contrat de rivière de la Senne

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Paul Dewil, Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan PLUIES)

M. Patrick Dupriez, Écolo

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Fayt, Trésorier du Contrat de rivière de la Senne

M. Francis Lambot, Directeur des cours d'eau non navigables de la Région wallonne

M. Benoit Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Mme Malburny, Juriste à l'Association des Provinces wallonnes

M. Maréchal, Inspecteur général au service technique provincial de la Province de Liège

M. Salvator Alonso Merino, Conseiller au sein du Département de développement territorial de l'Union des villes et communes de Wallonie

M. Gilles Mouyard, MR

Mme Christine Servaes, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CVA	Coût-vérité à l'assainissement
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DGARNE	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DG01	Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques
ERRUISOL	ERosion- RUISsellement-SOL
GISER	Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation (des études), de la Prospective et de la Statistique
MAE	Mesures agro-environnementales ou agri-environnementales
PAC	Politique agricole commune
PARIS	Programme d'Actions RIvièreS
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan communal de Développement de la Nature
PEREX	PERmanence d'EXploitation des réseaux
PLUIES	Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés
PMR	Personnes à mobilité réduite
RCU	Règlement communal d'urbanisme
SETHY	Service d'études hydrologiques
SPGE	Société Publique de la Gestion de l'Eau
TEC	Transport En Commun en Wallonie
UVC	Union des Villes et Communes
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie